



MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SONDAGE 2015 SUR LES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES MUNICIPAUX

VERSION DÉTAILLÉE



Ce document a été réalisé par la Direction générale des politiques du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.mamot.gouv.qc.ca>

Rédaction : Frédéric Otis, en collaboration avec Nicolas Fontaine et Eve Joseph

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2016

Sondage 2015 sur les démarches de développement durable des organismes municipaux - Version détaillée

Format : PDF

ISBN : 978-2-550-76196-9

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

SOMMAIRE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mené un sondage sur les démarches de développement durable en milieu municipal au cours des mois de janvier et de février 2015. Au total, 765 organismes municipaux ont participé à ce sondage. Aux fins d'analyse, 646 questionnaires remplis par 599 municipalités locales et 47 MRC ont été considérés, ce qui représente une proportion de 52,9 % de l'ensemble des organismes municipaux visés par l'exercice. Parmi ces organismes, 36 % affirment être engagés dans une démarche de développement durable. En appliquant les critères* établis par la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux pour définir une démarche intégrée de développement durable, cette proportion serait de 23,8 %. Les répondants qui ne sont pas engagés dans une démarche identifient la disponibilité limitée des ressources humaines et le manque de ressources financières comme principaux motifs.

Les enjeux traités dans le cadre des démarches témoignent d'un certain équilibre entre les trois dimensions du concept de développement durable, bien que la dimension environnementale demeure prépondérante. On observe également que les enjeux locaux sont mieux couverts que ceux ayant une portée globale. De façon générale, le contenu des démarches permet de prendre en compte les orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015*. L'orientation prioritaire qui est la mieux couverte est celle visant à aménager et à développer le territoire de façon durable et intégrée.

Près de la moitié des démarches ayant une échéance s'échelonnent sur moins de cinq ans. Les organismes municipaux s'y engagent principalement par l'adoption d'un plan d'action, d'une résolution du conseil municipal ou d'une politique. La plupart des organismes utilisent au moins un dispositif de participation publique dans le cadre de leur démarche de développement durable. Les plus fréquents sont la consultation des citoyens et la tenue de campagnes d'information et de sensibilisation. Le suivi des démarches de développement durable est souvent réalisé à l'interne. Les dispositifs de reddition de comptes privilégiés par les organismes sont le rapport verbal et l'utilisation d'une section d'un document écrit. Par ailleurs, les mécanismes de suivi et de reddition de comptes utilisés varient notamment en fonction de la taille de la municipalité locale.

Une comparaison des résultats du sondage de 2015 avec ceux obtenus en 2012 permet notamment d'observer un maintien de la proportion des organismes affirmant être engagés dans une démarche. Une progression est toutefois relevée en ce qui a trait à la proportion des démarches répondant aux critères de la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux. Les données pour l'année 2015 permettent également de constater une utilisation plus fréquente des dispositifs de participation publique, ainsi que des processus de suivi et de reddition de comptes.

* Voir la section méthodologie pour plus de détails.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	5		
Liste des tableaux.....	5		
1. Introduction	6		
2. Méthodologie	7		
2.1 Structure du sondage	8		
2.2 Traitement des données	9		
2.2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable.....	9		
3. Analyse des résultats.....	10		
3.1 Caractéristiques des répondants	11		
3.1.1 Types d'organismes.....	11		
3.1.2 Représentativité de l'échantillon	11		
3.2 Portrait général des démarches de développement durable	13		
3.2.1 Engagement dans une démarche de développement durable.....	13		
3.2.2 Responsabilité de la démarche.....	14		
3.2.3 Enjeux traités.....	15		
3.2.4 Participation publique	17		
3.2.5 Durée de la démarche.....	17		
3.2.6 Forme de l'engagement	18		
3.2.7 Processus de suivi.....	18		
3.2.8 Reddition de comptes.....	19		
3.2.9 Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable ...	20		
3.2.10 Critères d'une DIDD	22		
3.2.11 Présence d'une DIDD	23		
3.2.12 Raisons de l'absence d'une démarche	24		
3.3 Comparaison avec les résultats du sondage de 2012.....	26		
3.3.1 Engagement dans une démarche de développement durable.....	26		
3.3.2 Enjeux traités et durée de la démarche.....	28		
3.3.3 Mécanismes de participation et d'engagement.....	29		
3.3.4 Processus de suivi et de reddition de comptes.....	30		
3.3.5 Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable ...	30		
3.3.6 Critères d'une DIDD	31		
3.3.7 Raison de l'absence d'une démarche	31		
Conclusion	32		
Références	33		
Annexe 1 – Méthodologie.....	34		
Collecte des données	34		
Analyse des données	34		
Annexe 2 – Résultats détaillés	37		
Résultats pour l'ensemble des répondants.....	37		
Résultats pour les municipalités locales (résultats globaux et par strates)	45		
Résultats pour les MRC.....	54		

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de participation selon la région administrative.....	11
Figure 2 : Taux de participation des municipalités locales selon la strate de population	12
Figure 3 : Engagement dans une démarche de développement durable selon la région administrative	13
Figure 4 : Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche selon la strate de population.....	14
Figure 5 : Proportion des municipalités locales responsables de leur démarche selon la strate de population ...	14
Figure 6 : Organismes assurant la responsabilité de la démarche pour le répondant.....	15
Figure 7 : Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche de développement durable	15
Figure 8 : Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche.....	16
Figure 9 : Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche	16
Figure 10 : Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche	17
Figure 11 : Durée de la démarche	17
Figure 12 : Forme de l'engagement dans la démarche	18
Figure 13 : Processus de suivi utilisés	18
Figure 14 : Processus de suivi utilisés par les municipalités locales selon la strate de population	19
Figure 15 : Processus de reddition de comptes utilisés	19
Figure 16 : Processus de reddition de comptes utilisés par les municipalités locales selon la strate de population.....	20
Figure 17 : Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable	20
Figure 18 : Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable selon la strate de population	21
Figure 19 : Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles contribuent les organismes sondés	21
Figure 20 : Respect des critères d'une DIDD	22
Figure 21 : Respect des critères d'une DIDD par les municipalités locales selon la strate de population.....	22
Figure 22 : Proportion des répondants ayant une DIDD selon la région administrative	23
Figure 23 : Proportion des municipalités locales ayant une DIDD selon la strate de population.....	24
Figure 24 : Raisons invoquées par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable.....	24
Figure 25 : Raisons invoquées par les municipalités locales qui ne sont pas engagées dans une démarche de développement durable selon la strate de population	25

Figure 26 : Proportion des organismes engagés dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015.....	26
Figure 27 : Proportion des municipalités locales et des MRC affirmant être engagées dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015.....	27
Figure 28 : Proportion des municipalités locales et des MRC ayant une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015 selon les critères de la TACOM.....	27
Figure 29 : Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche en 2012 et en 2015.....	28
Figure 30 : Durée de la démarche pour les années 2012 et 2015.....	28
Figure 31 : Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche pour les années 2012 et 2015.....	29
Figure 32 : Forme de l'engagement dans la démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015.....	29
Figure 33 : Processus de reddition de comptes utilisés dans le cadre des démarches de développement durable pour les années 2012 et 2015	30
Figure 34 : Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour les années 2012 et 2015.....	30
Figure 35 : Respect des critères d'une DIDD pour les années 2012 et 2015.....	31
Figure 36 : Raisons invoquées par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de participants et taux de participation par type d'organisme	11
Tableau 2 : Proportion des municipalités locales par strate de population et proportion de répondants par strate.....	12
Tableau 3 : Engagement dans une démarche de développement durable selon l'organisme.....	13
Tableau 4 : Engagement des municipalités locales dans une démarche de développement durable selon le milieu (rural/urbain)	14
Tableau 5 : Organismes engagés dans une DIDD selon le type.....	23
Tableau 6 : Caractéristiques de l'échantillon du sondage de 2012 aux fins de la comparaison	26

1. INTRODUCTION

Les organismes municipaux ne sont pas assujettis à la Loi sur le développement durable. Ils n'ont donc pas l'obligation de mettre en œuvre une démarche conforme aux exigences de cette loi. Dans le cadre de la première stratégie gouvernementale de développement durable amorcée en 2008, le Comité interministériel de développement durable (CIDD) visait à ce que 20 % des organismes municipaux se soient volontairement dotés d'une telle démarche dans une échéance de 5 ans. Pour atteindre cet objectif, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), en collaboration avec d'autres ministères, notamment au travers les travaux de la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM)[†], a mis en œuvre plusieurs actions afin de faciliter l'adoption de démarches de développement durable par les municipalités.

Un suivi a par la suite été assuré par l'intermédiaire de sondages afin de déterminer la proportion des organismes municipaux engagés dans une démarche de développement durable et d'établir un portrait de ces démarches. Les données de ces sondages permettent de mieux comprendre les différents enjeux traités dans le cadre des démarches et les principaux mécanismes utilisés pour rendre compte des résultats et solliciter la participation des citoyens.

Une première enquête réalisée en janvier 2012 par le MAMOT a permis de constater que 19,3 % des organismes municipaux étaient engagés dans une démarche de développement durable répondant aux critères définis par la TACOM. Un deuxième sondage visant à analyser la progression des résultats par rapport à 2012 a été mené en janvier 2015. Ce sondage révélait qu'une proportion d'environ 23,8 % des répondants avait une démarche de développement durable répondant aux critères de la TACOM.

Ce rapport dresse un portrait des données de ce dernier sondage. Il présente d'abord la méthodologie ayant permis d'en soutenir la réalisation et détaille ensuite les principaux résultats.

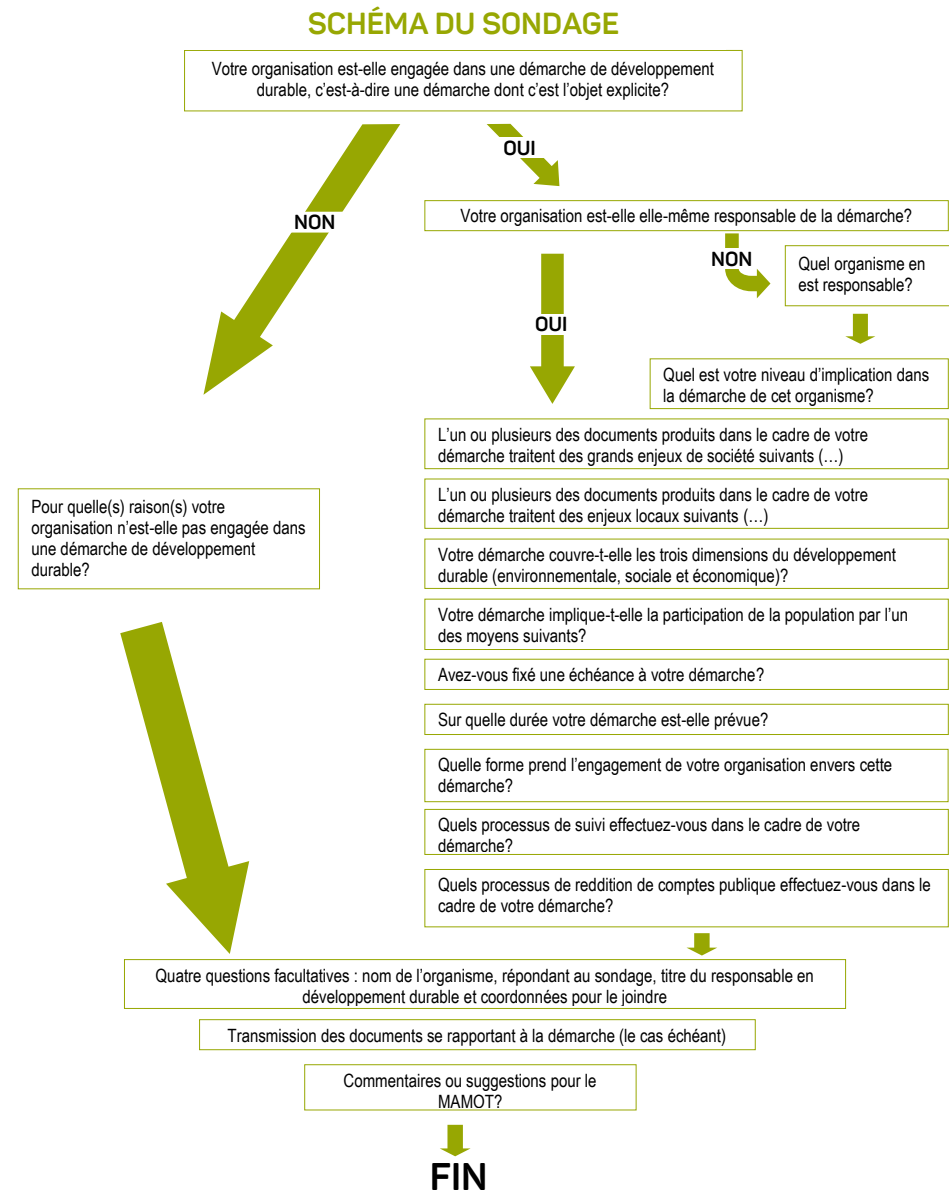
[†] La TACOM est un comité interministériel présidé par le MAMOT et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), auquel participent des représentants de plusieurs ministères, de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal.

2. MÉTHODOLOGIE

Le sondage a été transmis aux organismes municipaux entre le 26 janvier et le 6 février 2015 au moyen d'un logiciel en ligne. Au total, 1 222 organismes, soit 1 133 municipalités locales, 87 municipalités régionales de comté (MRC) et 2 communautés métropolitaines, ont été invités à y participer. Les analyses réalisées portent sur les réponses fournies par 646 organismes ayant répondu au sondage, ce qui représente un taux de participation de 53 %. Environ 67 % des répondants au sondage de 2015 (434 organismes) avaient également participé à celui mené en 2012. Une description détaillée de la méthodologie peut être consultée à l'annexe 1 du rapport.

2.1 STRUCTURE DU SONDAGE

Le temps nécessaire pour répondre au sondage était d'environ 10 minutes. Sur un maximum de 16 questions essentiellement à choix de réponses, le nombre de questions à répondre par participant variait en fonction des réponses fournies. Les participants étaient d'abord interrogés sur leur engagement dans une démarche de développement durable. Les organismes affirmant y être engagés étaient ensuite invités à en préciser les principales caractéristiques (ex. : enjeux traités, formes d'engagement, dispositifs de participation utilisés, etc.). Les organismes n'ayant pas de démarche étaient pour leur part questionnés sur les principales raisons expliquant ce choix. Le schéma ci-dessous permet de mieux comprendre le cheminement du répondant en fonction des réponses fournies à chacune des questions.



2.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

Sur un total de 765 formulaires de réponses reçus, 119 ont été jugés non valables et ont été éliminés afin d'accroître la pertinence et la fiabilité des résultats. Ce rapport analyse donc les résultats issus de 646 formulaires. Les données ont également été ventilées selon le type d'organisme, la région administrative, la taille de la population et le caractère rural ou urbain* du territoire couvert par l'organisme. Les réponses ont aussi été analysées quant à l'équilibre entre les dimensions du concept de développement durable et la prise en compte

* Le caractère rural a été déterminé par le territoire d'application du Pacte rural 2014-2019.

2.2.1 CRITÈRES D'UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En s'inspirant des travaux réalisés par un consultant qu'elle avait mandaté (Poitras, 2011), la TACOM a retenu des critères essentiels et facultatifs afin de préciser la nature d'une démarche intégrée de développement durable (DIDD) en milieu municipal. Les données recueillies par l'intermédiaire du sondage ont été analysées à la lumière de ces critères. La méthodologie détaillée à l'annexe 1 permet de préciser les modalités d'évaluation de chacun d'entre eux.

CRITÈRES ESSENTIELS

Pour répondre à la définition d'une DIDD selon la TACOM et aux fins du sondage, une démarche devrait satisfaire à trois critères essentiels.

1. Responsabilité de l'organisme envers la démarche

La démarche est conduite par un organisme qui en assume le leadership. L'organisme doit avoir sa propre démarche, dans ses champs d'activité. Par conséquent, l'adhésion d'une municipalité locale à la démarche pilotée par sa MRC ou un autre organisme n'est pas suffisante pour répondre à ce critère.

2. Engagement formel envers le développement durable

L'engagement formel se traduit par l'adoption d'un document par le conseil de l'organisme. Il peut s'agir notamment d'une politique, d'un cadre de gestion, d'une charte, d'une déclaration de principes ou d'un plan d'action. Ce document doit indiquer la volonté de l'organisme d'utiliser le développement durable comme cadre de réflexion ou d'intervention et mettre en exergue une vision ou une approche permettant de réaliser ce concept.

3. Présence des trois dimensions du développement durable

Pour répondre à ce critère, la démarche doit aborder les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable. Cette prise en compte des trois dimensions doit être concrétisée dans les orientations, les objectifs et les actions d'un ou de plusieurs documents stratégiques.

CRITÈRES FACULTATIFS

Six critères facultatifs permettent de juger de la pertinence d'une démarche de développement durable. La TACOM considère qu'une DIDD devrait en couvrir au moins trois.

1. Perspective à long terme

La démarche se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire sur un horizon de plus de cinq ans. Cette perspective temporelle doit être précisée au sein des textes fondateurs de la démarche. La planification des activités peut s'étendre sur une période de moins de cinq ans. La perspective à long terme doit toutefois être clairement énoncée.

2. Participation des citoyens ou des acteurs du milieu

L'organisme municipal intègre la participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration ou au suivi de la démarche. L'implication de ces groupes peut notamment se concrétiser par la mise en place d'un ou de plusieurs comités multipartites (représentants municipaux et non municipaux), de séances de consultation et de forums de discussion.

3. Enjeux locaux

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite d'enjeux locaux. Il peut s'agir notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de la mobilité et de la gestion des matières résiduelles.

4. Grands enjeux de société

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite de grands enjeux de société, dont les changements climatiques, l'efficacité énergétique et la santé publique.

5. Contribution à au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Pour satisfaire à ce critère, une démarche de développement durable doit contribuer, en tout ou en partie, à au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015 :

1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
3. Produire et consommer de façon responsable;
4. Accroître l'efficacité économique;
5. Répondre aux changements démographiques;
6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
8. Favoriser la participation à la vie collective;
9. Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

La Stratégie gouvernementale précise ces orientations par l'établissement de 30 objectifs. La terminologie utilisée par l'organisme municipal peut toutefois différer de celle de la Stratégie gouvernementale.

6. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La démarche prévoit des mécanismes de suivi et de reddition de comptes publics.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS

Cette section aborde différentes dimensions des résultats du sondage afin de fournir une vue d'ensemble des démarches de développement durable des organismes municipaux. Lorsque l'interprétation qui en découle est significative et pertinente, les résultats sont ventilés, dans le cas des municipalités locales, selon la strate de population et le caractère rural et, pour les municipalités locales et les MRC, selon la région administrative. Les réponses fournies par les répondants à chacune des questions sont présentées à l'annexe 2 en fonction du type d'organisme.

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Les 646 répondants n'ont pas tous terminé le sondage et répondu à l'ensemble des questions. Les différentes figures statistiques présentées tiennent compte de cette réalité et précisent le nombre de répondants (n). Il est possible que la somme des proportions présentées dans les graphiques et les tableaux soit supérieure à 100 % en raison des arrondissements.

3.1.1 TYPES D'ORGANISMES

Le tableau 1 présente le nombre de répondants au sondage et le taux de participation selon le type d'organisme.

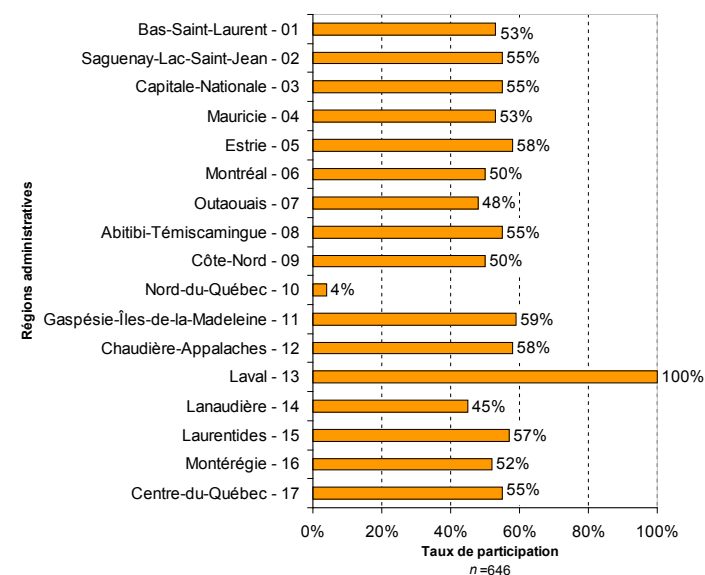
Tableau 1 : Nombre de participants et taux de participation par type d'organisme

Type d'organisme	Nombre d'organismes contactés	Nombre de répondants	Taux de participation (%)
Municipalités locales	1 133	599	52,9
MRC	87	47	54,0
Communautés métropolitaines	2	0	0,0
Total	1 222	646	52,9

3.1.2 REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

Les organismes ayant répondu au sondage représentent 6 284 465 habitants[‡], soit environ 77 % de la population du Québec. Les municipalités locales sondées comptent 5 680 974 habitants (69 % de la population) et les MRC en représentent 1 814 534 (22 % de la population). L'échantillon rend également compte de la diversité des régions de provenance des organismes. Le taux de participation est ainsi appréciable pour chacune des régions administratives, à l'exception de celle du Nord-du-Québec, où il se chiffre à seulement 4 %. De faibles variations sont observées d'une région à l'autre (voir figure 1).

Figure 1 : Taux de participation selon la région administrative



[‡] Aucun habitant n'a été compté plus d'une fois. La statistique a été obtenue en distinguant le nombre d'habitants des municipalités et des MRC.

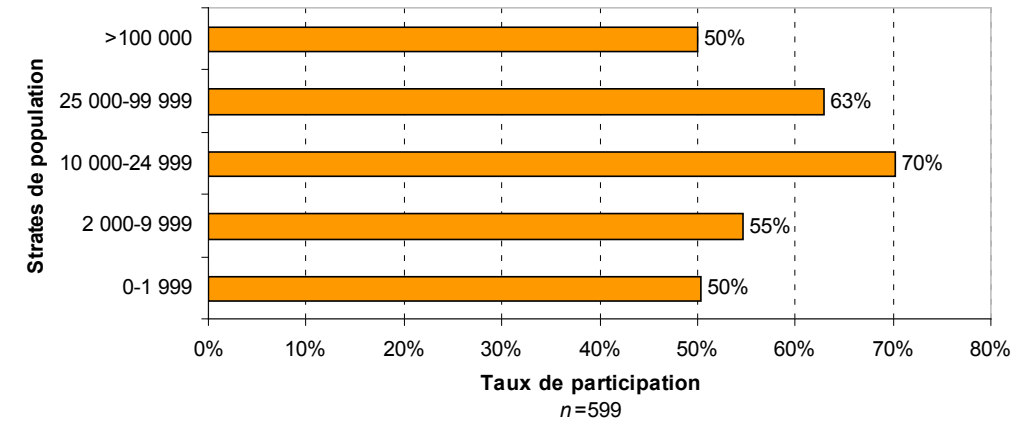
Les données du tableau 2 permettent de rendre compte de la représentativité de l'échantillon en ce qui a trait à la taille des populations pour les municipalités locales.

Tableau 2 : Proportion des municipalités locales par strate de population et proportion de répondants par strate

Strate de population	Nombre de municipalités locales au Québec	Proportion des municipalités locales [%]	Nombre de répondants au sondage	Proportion des municipalités locales répondantes [%]
0-1 999	740	65	373	62
2 000-9 999	291	26	159	27
10 000-24 999	57	5	40	7
25 000-99 999	35	3	22	4
→ 100 000	10	1	5	1
Total	1 133	100	599	100

La figure 2 présente le taux de participation au sondage pour chacune des catégories relatives à la taille de la population. Elle permet notamment de constater que le taux de participation le plus élevé se situe chez les municipalités locales dont la population se situe entre 10 000 et 24 999 habitants avec environ 70 %. Le taux le plus faible est de 50 % pour les municipalités locales de 0 à 1 999 habitants et celles de plus de 100 000 habitants.

Figure 2 : Taux de participation des municipalités locales selon la strate de population



3.2 PORTRAIT GÉNÉRAL DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La section qui suit présente les résultats obtenus pour chaque question posée.

3.2.1 ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Question posée : « Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite? »

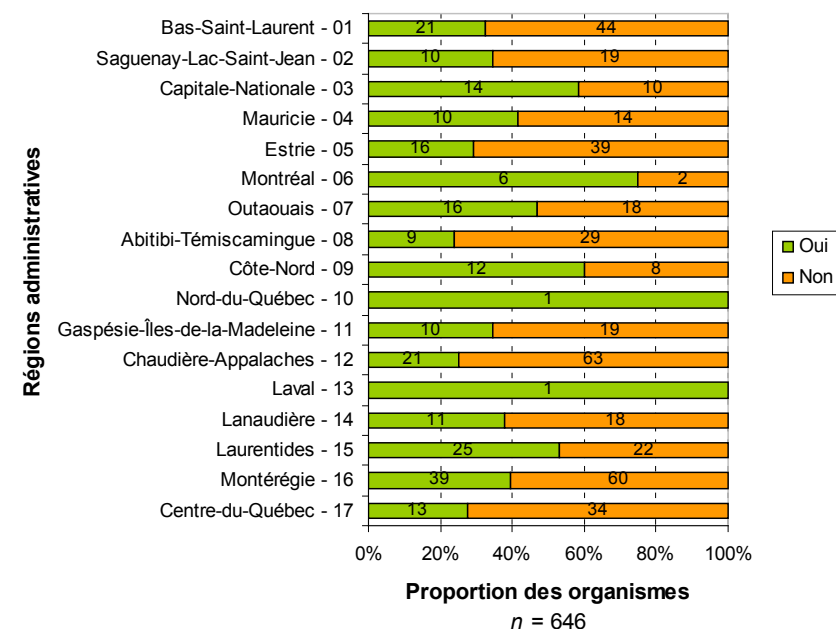
Les données révèlent que 235 organismes municipaux, soit 36 % des répondants, déclarent être engagés dans une démarche de développement durable. La proportion des participants qui ont répondu à cette première question par l'affirmative est plus élevée pour les municipalités locales que pour les MRC (voir tableau 3).

Tableau 3 : Engagement dans une démarche de développement durable selon l'organisme

Type d'organisme	Nombre de répondants	Présence d'une démarche	Proportion des répondants (%)
Municipalités locales	599	220	37
MRC	47	15	32
Total	646	235	36

À l'échelle des régions administratives, la proportion des organismes municipaux affirmant être engagés dans une démarche de développement durable oscille entre 25 % et 100 % (voir figure 3).

Figure 3 : Engagement dans une démarche de développement durable selon la région administrative

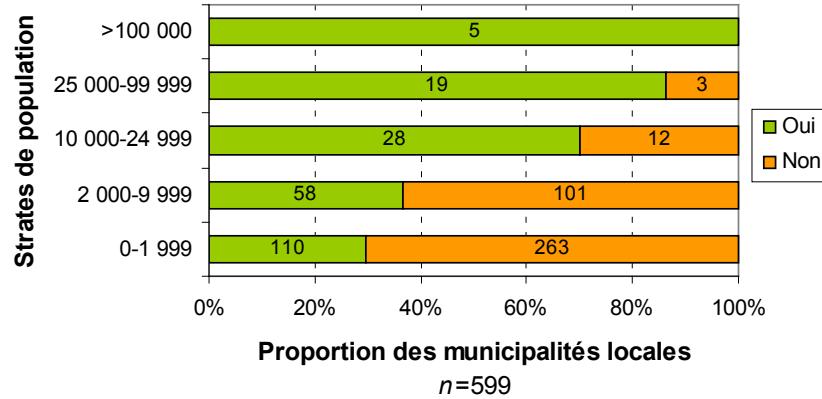


Il est à noter qu'un seul organisme a participé au sondage dans les régions administratives de Laval[§] et du Nord-du-Québec. En outre, les données pour la région du Nord-du-Québec sont à considérer avec prudence, étant donné le faible taux de participation de cette région [4 %].

[§] La région administrative de Laval ne compte qu'un seul organisme, ce qui porte le taux de participation pour cette région à 100 %.

La figure 4 montre que la proportion des municipalités locales déclarant s'être dotées d'une démarche de développement durable varie en fonction de la taille de la population.

Figure 4 : Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche selon la strate de population



La proportion des municipalités locales affirmant être engagées dans une démarche de développement durable est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (voir tableau 4).

Tableau 4 : Engagement des municipalités locales dans une démarche de développement durable selon le milieu (rural/urbain)

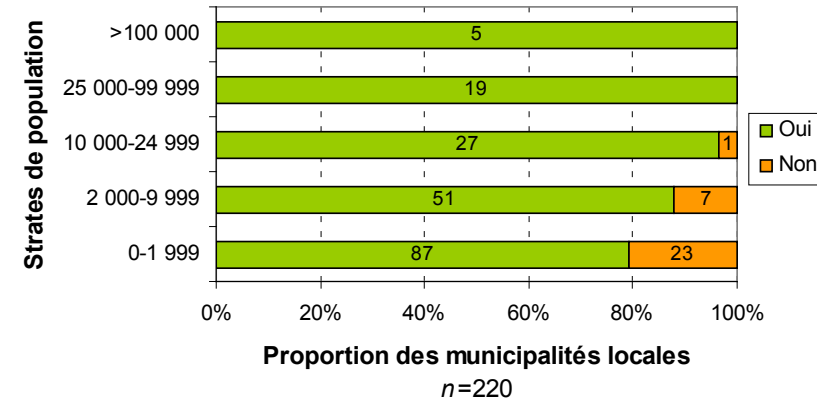
Type d'organisme	Nombre de répondants	Présence d'une démarche	Proportion des répondants (%)
Municipalités rurales	539	171	32
Municipalités urbaines	60	49	82
Total	599	220	37

3.2.2 RESPONSABILITÉ DE LA DÉMARCHE

Questions posées : « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche? »; « Sinon, quel organisme en est responsable? »

Environ 86 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable affirment en être responsables. En effet, 189 municipalités locales (86 %) et 13 MRC (87 %) se disent responsables de leur démarche. On remarque que la proportion des organismes responsables de leur démarche varie en fonction de la taille de la population (voir figure 5).

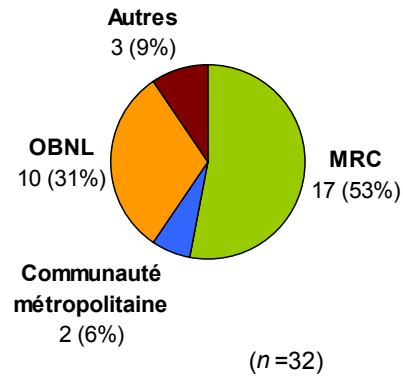
Figure 5 : Proportion des municipalités locales responsables de leur démarche selon la strate de population



Plus de municipalités locales se situant en milieu urbain déclarent être responsables de leur démarche de développement durable comparativement aux municipalités rurales (92 % par rapport à 84 %).

Les organismes n'assurant pas le leadership de leur démarche identifient principalement la MRC, un organisme à but non lucratif (OBNL) ou la communauté métropolitaine comme en étant les responsables (voir figure 6). Parmi les 17 municipalités locales ayant répondu que la MRC était responsable de leur démarche, 5 sont situées sur le territoire d'une MRC affirmant ne pas être engagée dans une démarche de développement durable ou ne pas en être responsable.

Figure 6 : Organismes assurant la responsabilité de la démarche pour le répondant



Le sondage a également permis de préciser le rôle des organismes municipaux participant à une démarche de développement durable qui est sous la responsabilité d'un autre organisme.

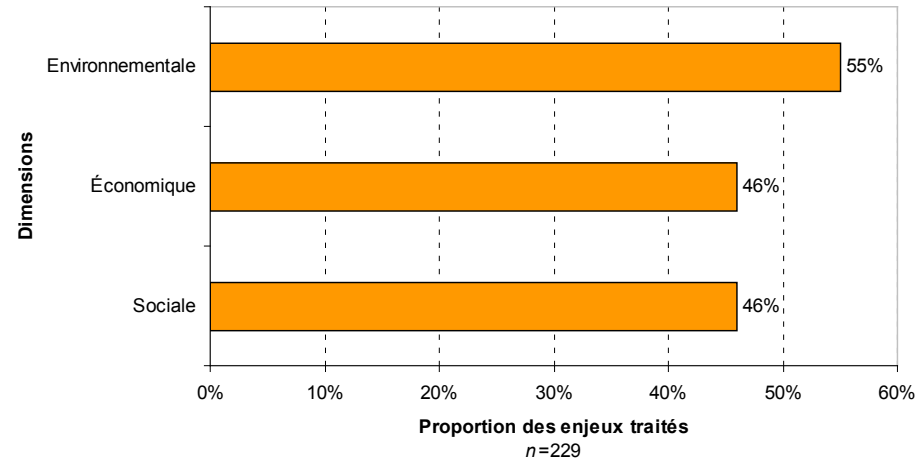
Question posée : « Quel est votre niveau d'implication dans la démarche de cet organisme? »

Les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse pour cette question et apporter des précisions si les choix n'incluaient pas un énoncé représentatif de leur situation. Environ 63 % d'entre eux ont répondu que certaines actions de la démarche sont sous leur responsabilité et que celles-ci seront mises en œuvre sur leur territoire. Aussi, 47 % des organismes précisent qu'ils ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action et 38 % notent qu'une résolution visant à appuyer la démarche a été adoptée par leur conseil. D'autres formes d'implications sont également mentionnées par les répondants (9 %), dont la présence d'un membre du conseil municipal au sein d'un comité.

3.2.3 ENJEUX TRAITÉS

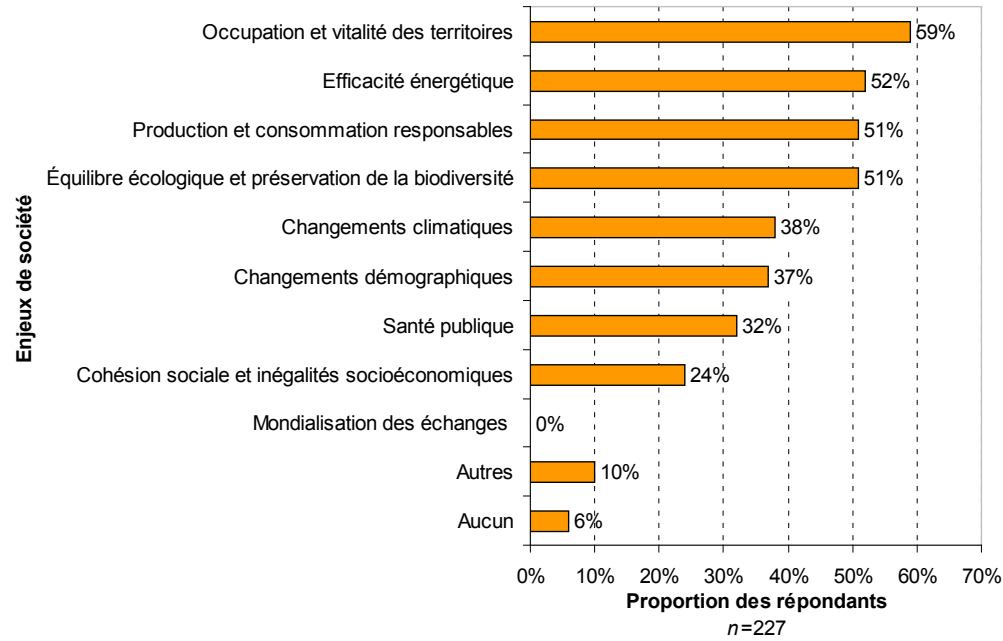
Environ 87 % des répondants affirment que leur démarche couvre les trois dimensions du développement durable. Une analyse des enjeux traités par ces organismes révèle toutefois que les démarches ont tendance à couvrir davantage la dimension environnementale. Ainsi, 55 % des enjeux se rattachant à cette dimension sont mentionnés par les participants, comparativement à 46 % pour les dimensions sociale et économique (voir figure 7).

Figure 7 : Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche de développement durable



Deux questions à choix multiples étaient posées aux répondants au sujet des enjeux traités dans le cadre de leur démarche de développement durable. La première d'entre elles visait à identifier les grands enjeux de société pris en considération par ces démarches. La figure 8 présente ceux qui sont les plus fréquemment relevés par les répondants.

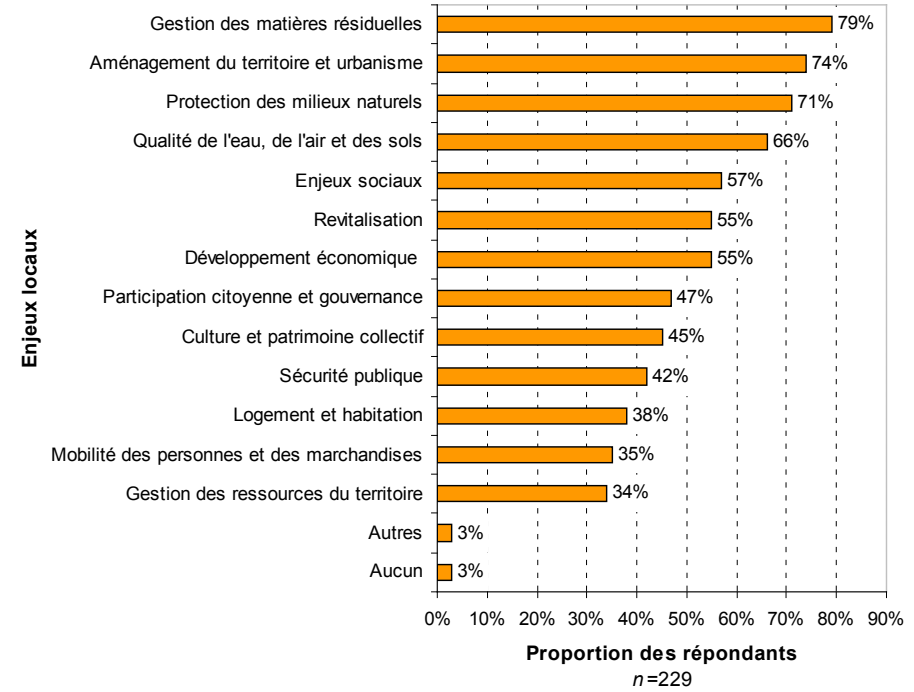
Figure 8 : Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche



Les enjeux « Autres » qui ont été mentionnés sont les suivants : la protection de l'environnement, les cours d'eau et la gestion des matières résiduelles. Le sondage considère toutefois ce dernier enjeu comme étant de nature locale. Environ 6 % des organismes affirmant être engagés dans une démarche considèrent que celle-ci ne traite d'aucun enjeu de société.

La figure 9 permet de cibler les enjeux locaux les plus souvent traités dans les démarches municipales de développement durable. Ces enjeux locaux sont plus largement pris en compte que les enjeux globaux.

Figure 9 : Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche



Les enjeux « Autres » qui ont été mentionnés sont les suivants : le tourisme, l'économie de l'eau potable et le traitement des eaux usées. Environ 3 % des organismes affirmant être engagés dans une démarche considèrent que celle-ci ne touche aucun enjeu local.

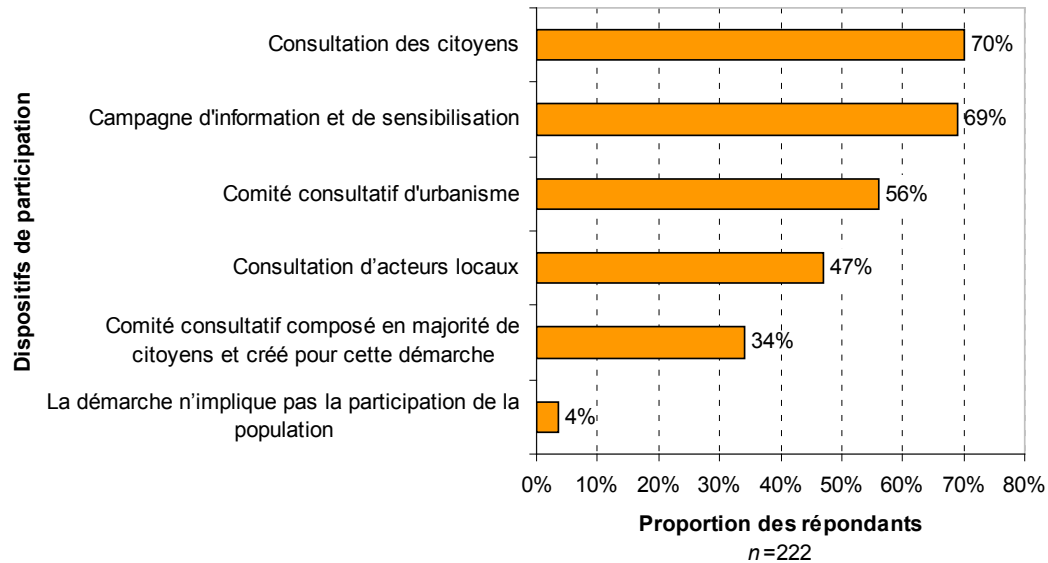
Les enjeux locaux les plus souvent traités sont directement liés aux compétences municipales. C'est le cas notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Dans cette perspective, même un taux de 74 % d'organismes se consacrant à l'aménagement et à l'urbanisme peut sembler faible. Cela s'expliquerait par le fait que plusieurs organismes ne relient pas leurs interventions en aménagement et en urbanisme à leur démarche de développement durable.

3.2.4 PARTICIPATION PUBLIQUE

Question posée : « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? »

Environ 92 % des organismes municipaux sondés disent avoir eu recours à au moins un dispositif identifié au sein du questionnaire, principalement la consultation et les campagnes d'information et de sensibilisation. La figure 10 présente les dispositifs de participation les plus souvent utilisés par les organismes municipaux dans le cadre de leur démarche de développement durable.

Figure 10 : Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche



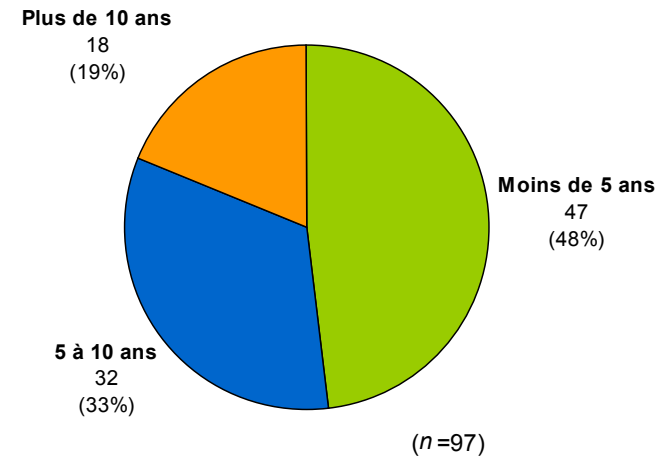
Le nombre de mécanismes utilisés varie d'un organisme à l'autre. Seulement 13 % des répondants utiliseraient les cinq dispositifs de participation définis au sein du sondage.

3.2.5 DURÉE DE LA DÉMARCHE

Questions posées : « Avez-vous fixé une échéance à votre démarche? »; « Sur quelle durée votre démarche est-elle prévue? »

Environ 43 % des répondants indiquent que leur démarche de développement durable s'inscrit dans une durée clairement définie. Parmi ces répondants, 48 % mentionnent que celle-ci s'échelonne sur une période de moins de 5 ans et 33 % de 5 à 10 ans. Seulement 19 % d'entre eux notent une durée supérieure à 10 ans (voir figure 11).

Figure 11 : Durée de la démarche

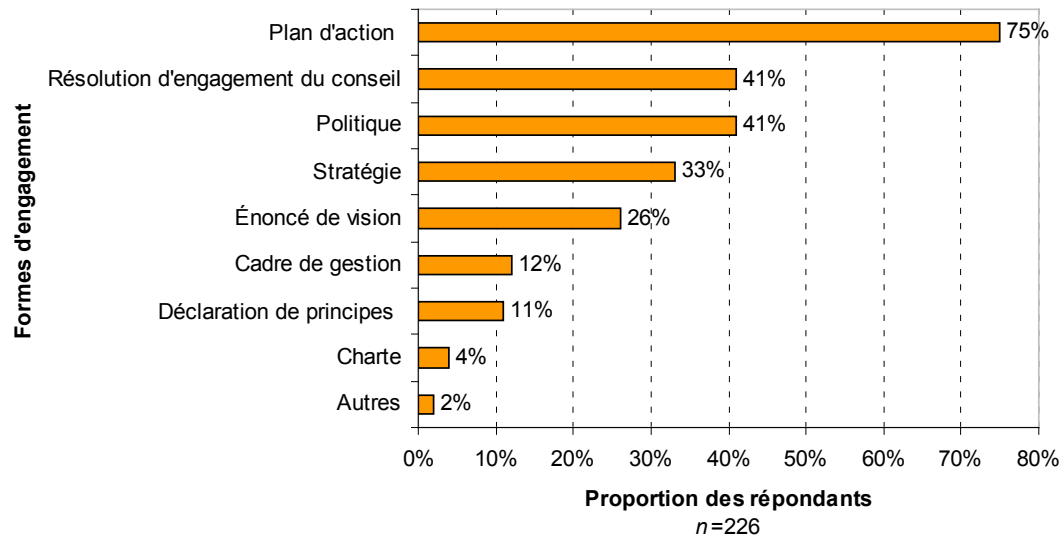


3.2.6 FORME DE L'ENGAGEMENT

Question posée : « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche? »

Environ 92 % des organismes municipaux déclarant avoir une démarche de développement durable identifient des moyens de formalisation concrets de cet engagement. L'adoption d'un plan d'action est la forme d'engagement la plus fréquente, représentant le choix d'environ 75 % des répondants. L'adoption d'une résolution au conseil municipal et l'élaboration d'une politique sont ensuite mentionnées toutes deux par 41 % des organismes sondés (voir figure 12). La plupart des organismes municipaux ont recours à moins de trois dispositifs d'engagement.

Figure 12 : Forme de l'engagement dans la démarche

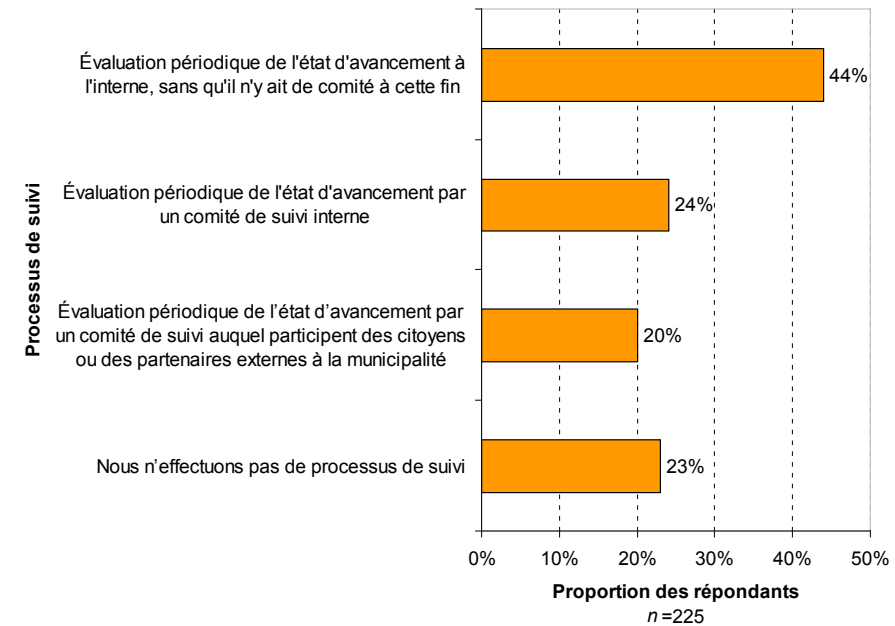


3.2.7 PROCESSUS DE SUIVI

Question posée : « Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? »

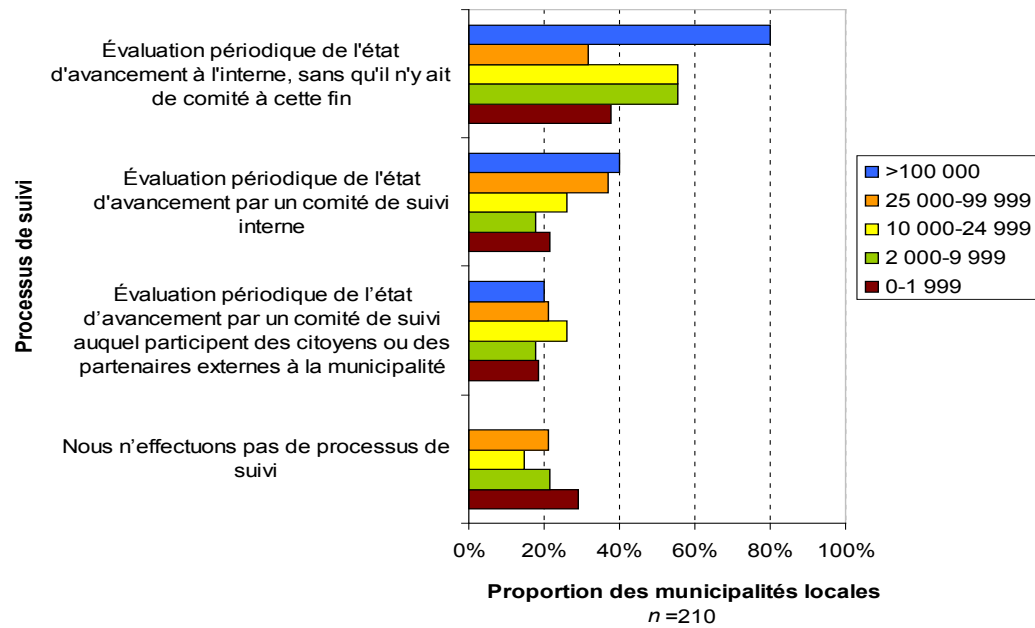
Environ 77 % des organismes municipaux affirmant mettre en œuvre une démarche de développement durable utilisent au moins un processus de suivi dans le cadre de cette démarche (voir figure 13). Le plus fréquent est l'évaluation périodique à l'interne sans comité de suivi. Environ 23 % des organismes municipaux n'utilisent aucun processus de suivi.

Figure 13 : Processus de suivi utilisés



Une analyse par strates de population permet d'observer que l'implication des citoyens et des partenaires externes dans le cadre du processus de suivi est une pratique plus fréquemment utilisée par les municipalités locales comptant de 10 000 à 24 000 habitants (voir figure 14). La grande majorité des répondants (87 %) n'utilisent qu'un seul mécanisme de suivi. Environ 29 % des municipalités locales qui comptent entre 0 et 1 999 habitants n'effectuent pas de processus de suivi.

Figure 14 : Processus de suivi utilisés par les municipalités locales selon la strate de population

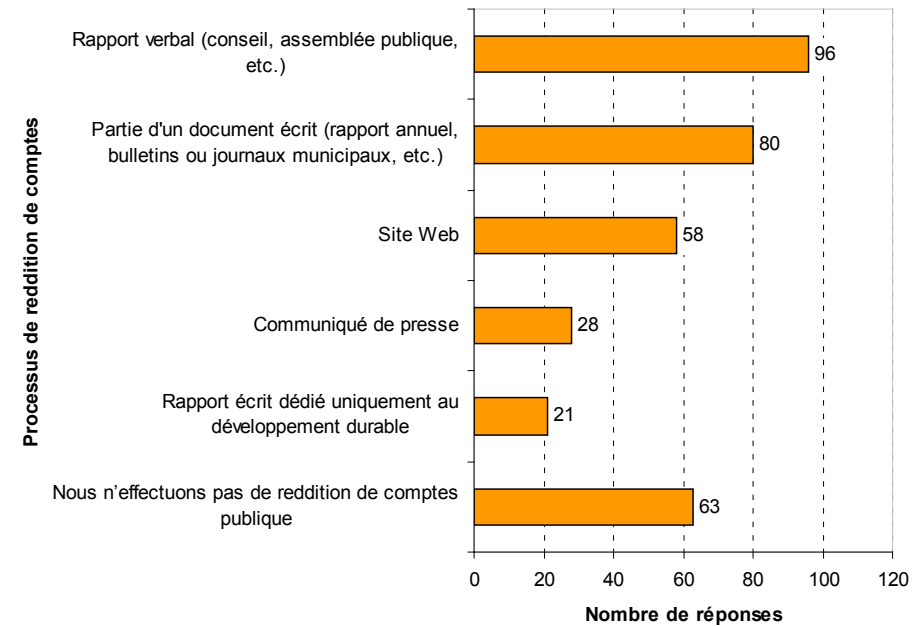


3.2.8 REDDITION DE COMPTES

Question posée : « Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? »

Environ 69 % des répondants mentionnent l'utilisation d'au moins un processus de reddition de comptes publique dans le cadre de leur démarche de développement durable (voir figure 15). Le rapport verbal est le processus le plus fréquent, suivi par la rédaction d'une section particulière au sein d'un document écrit. Seulement 10 % des répondants indiquent que leur organisation publie un rapport portant tout particulièrement sur la reddition de comptes dans le cadre de leur démarche de développement durable.

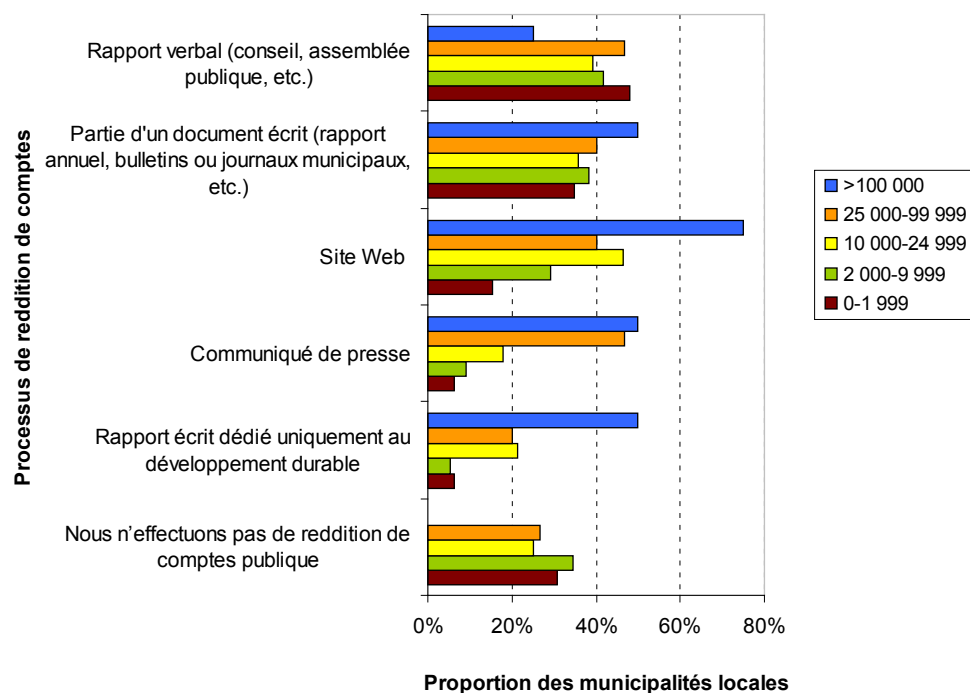
Figure 15 : Processus de reddition de comptes utilisés



Près de la moitié des répondants font mention de l'utilisation d'un seul mécanisme de reddition de comptes lié à leur démarche de développement durable.

À l'instar des mécanismes de suivi, les dispositifs qui sont utilisés pour rendre des comptes sur la démarche de développement durable diffèrent en fonction de la taille de la population (voir figure 16). En effet, les municipalités locales ayant plus de 100 000 habitants recourent davantage à la diffusion d'informations sur un site Web et à la publication d'un rapport portant uniquement sur le développement durable. Les municipalités locales dont la population varie entre 0 et 1 999 habitants privilégient quant à elles la présentation verbale des résultats.

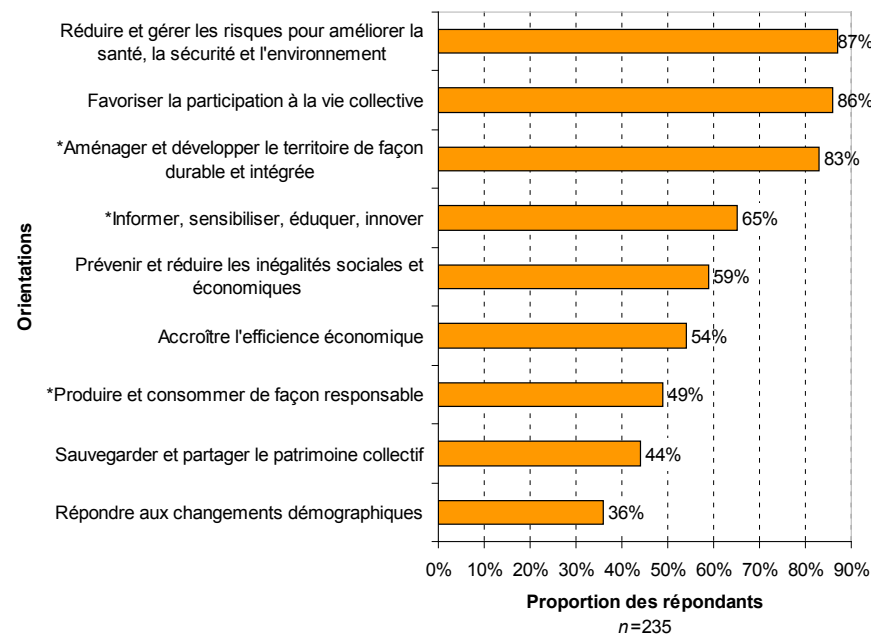
Figure 16 : Processus de reddition de comptes utilisés par les municipalités locales selon la strate de population



3.2.9 COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

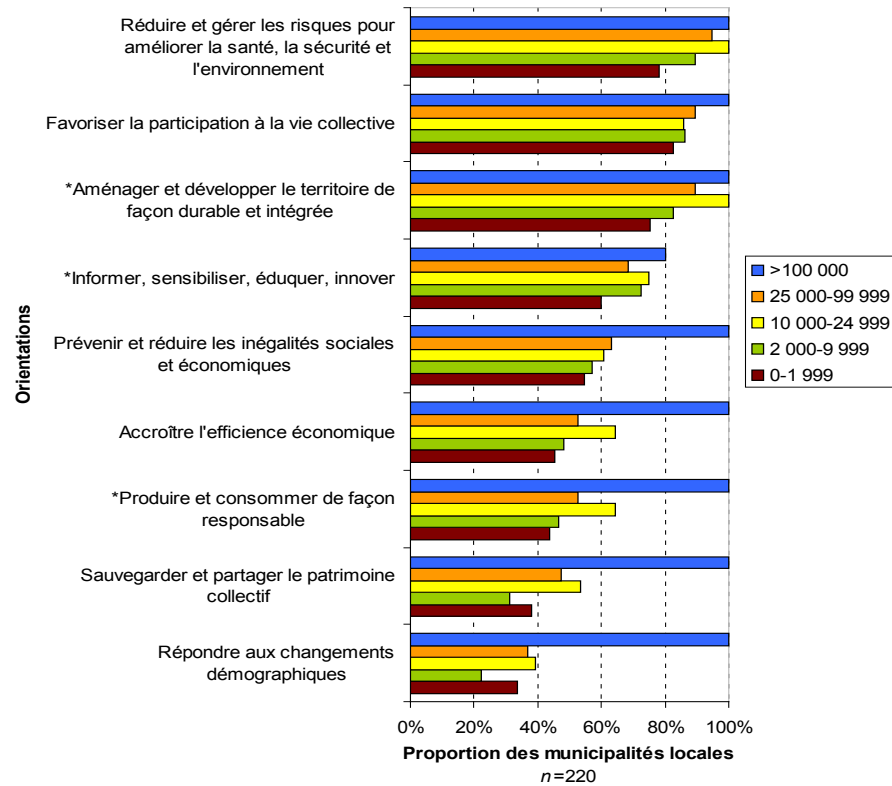
Les réponses fournies par les participants ont permis de valider la cohérence des démarches avec les orientations de la Stratégie gouvernementale. Le traitement des données réalisé à cette fin est présenté à l'annexe 1 du rapport. La figure 17 permet d'identifier les orientations qui sont les plus souvent couvertes par les démarches de développement durable des organismes municipaux. Les orientations prioritaires, précédées d'un astérisque (*), sont prises en compte simultanément par environ 32 % des répondants affirmant être engagés dans une démarche de développement durable.

Figure 17 : Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable



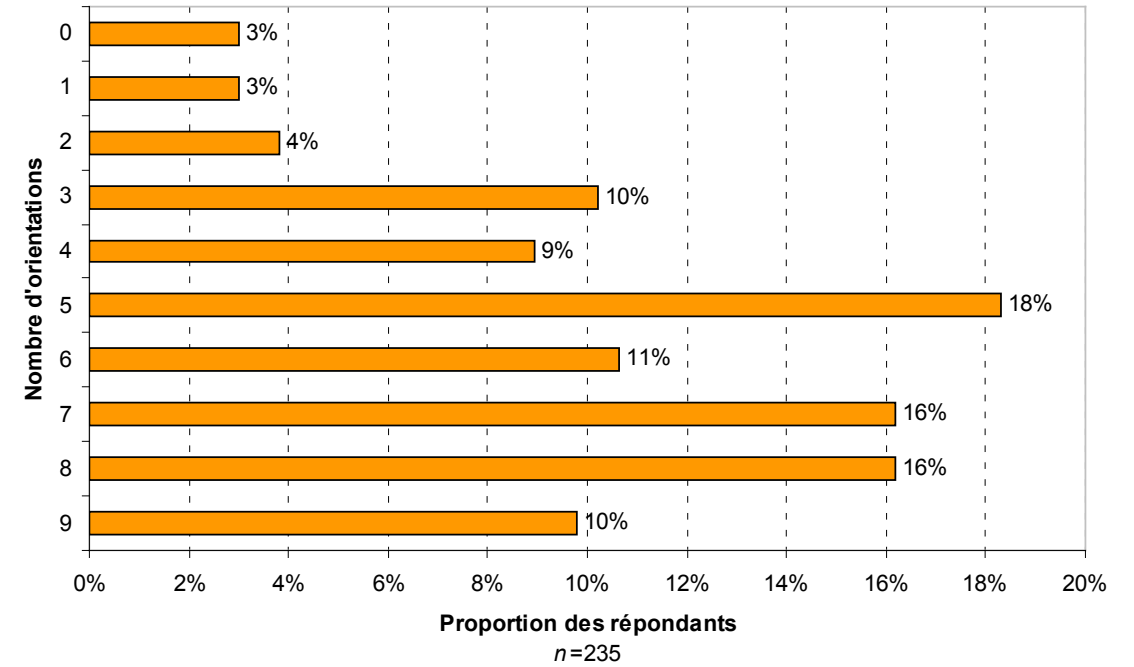
Les municipalités locales plus peuplées couvrent généralement davantage d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (voir figure 18). Les municipalités locales de 100 000 habitants ou plus contribuent ainsi à l'ensemble des orientations, à l'exception de celle visant à informer, à sensibiliser, à éduquer et à innover.

Figure 18 : Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable selon la strate de population



La figure 19 permet d'observer que la grande majorité des organismes (97 %) contribuent à au moins une orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Environ 80 % des répondants couvrent au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie.

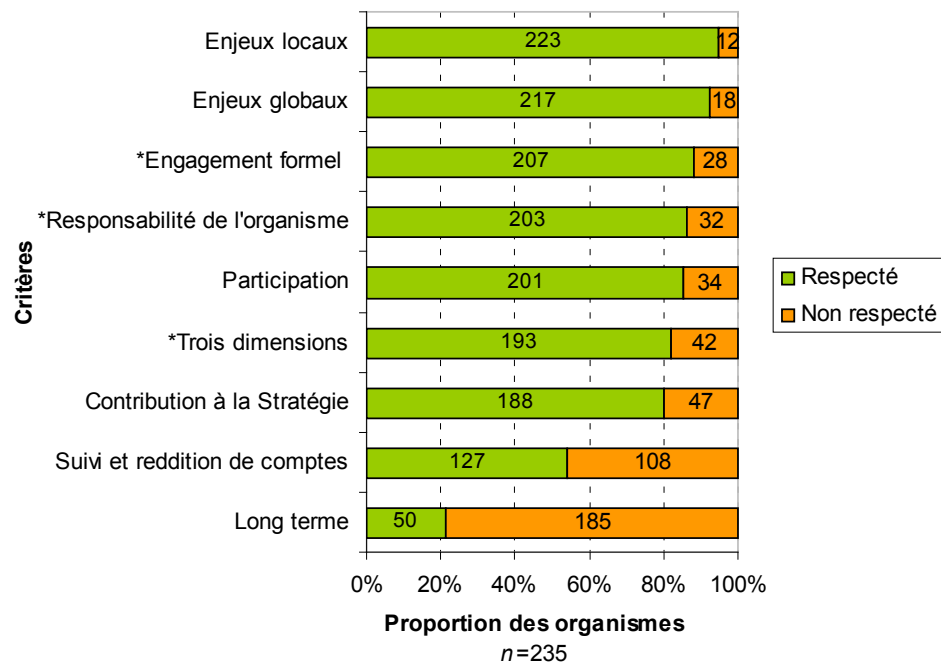
Figure 19 : Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles contribuent les organismes sondés



3.2.10 CRITÈRES D'UNE DIDD

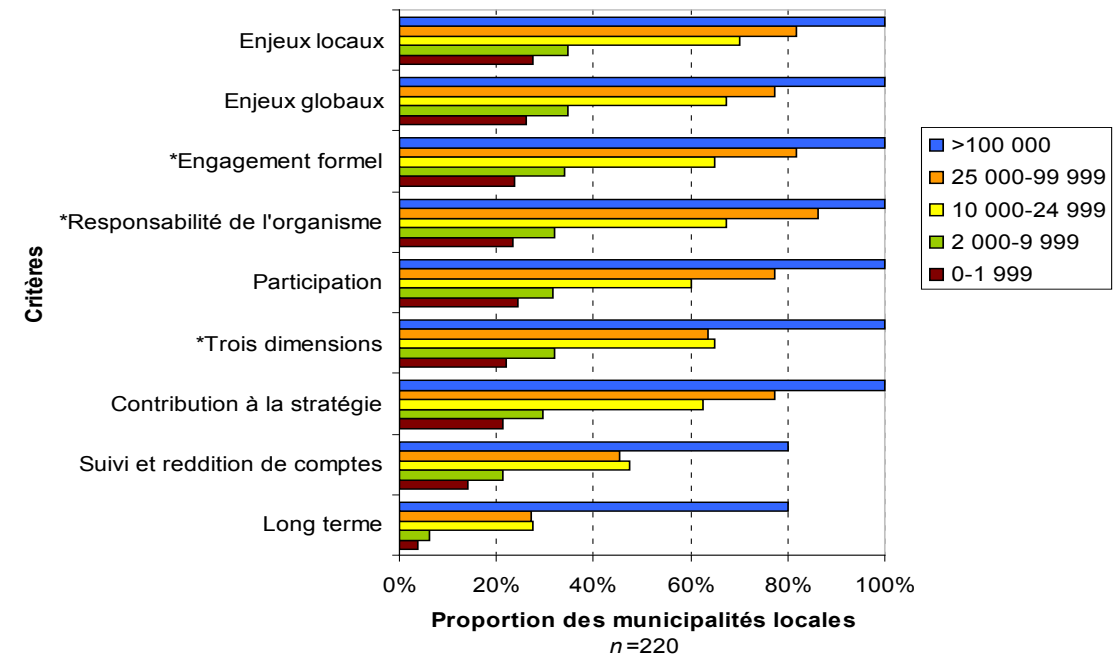
La figure 20 permet de préciser la proportion des organismes ayant une démarche qui, selon leurs réponses, rencontre les différents critères d'une DIDD identifiés par la TACOM (les critères essentiels sont précédés d'un astérisque [*]). D'emblée, ces critères sont respectés par une majorité de répondants, à l'exception de celui prévoyant que la démarche doit s'appuyer sur une perspective à long terme. Seulement 50 répondants, soit 21 % des organismes déclarant avoir une démarche, répondent au critère qui prévoit un horizon temporel de plus de cinq ans. La prise en compte d'enjeux locaux est le critère le plus respecté avec une proportion de 95 %. Si le critère portant sur le suivi et la reddition de comptes était scindé en deux, 74 % des organismes respecteraient le volet portant sur le suivi et 46 % d'entre eux répondraient à celui portant sur la reddition de comptes.

Figure 20 : Respect des critères d'une DIDD



À l'instar des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, la correspondance entre les démarches et les critères retenus par la TACOM semble également être variable selon la taille de la population des municipalités locales (voir figure 21).

Figure 21 : Respect des critères d'une DIDD par les municipalités locales selon la strate de population



3.2.11 PRÉSENCE D'UNE DIDD

La proportion des répondants ayant une DIDD selon l'application des neuf critères de la TACOM est d'environ 23,8 %. Le tableau 5 met en évidence les proportions des répondants affirmant s'être dotés d'une démarche selon le type d'organisme et de ceux dont la démarche répond aux critères de la TACOM.

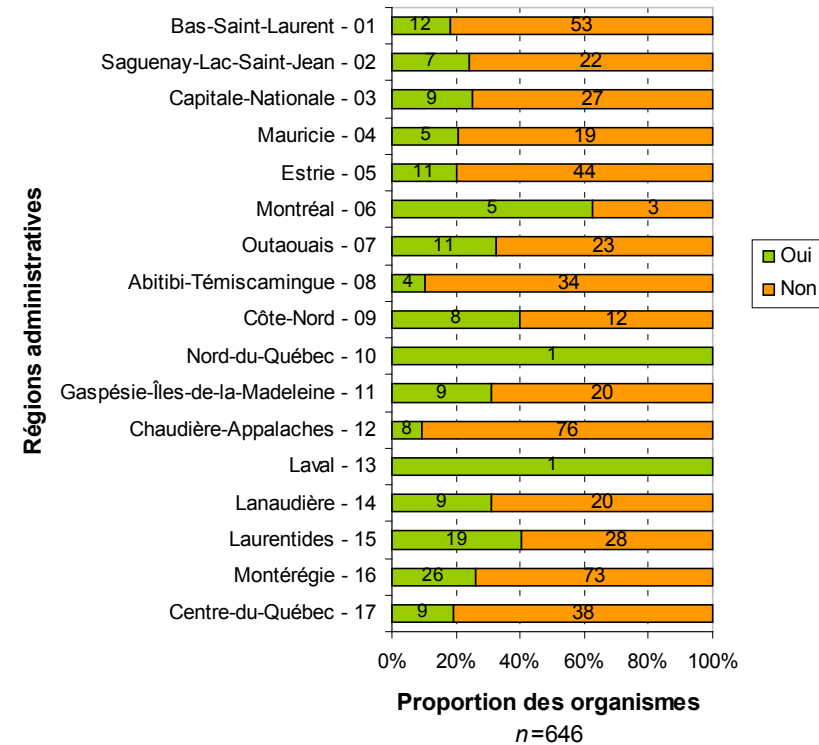
Tableau 5 : Organismes engagés dans une DIDD selon le type

Type d'organisme	Nombre de répondants	Nombre de répondants déclarant avoir une démarche	Proportion des répondants (%)	Nombre de répondants engagés dans une DIDD ¹	Proportion des répondants (%)
Municipalité locale	599	220	37	140	23
MRC	47	15	32	14	30
Total	646	235	36	154	23,8

Les municipalités locales et les MRC ayant une DIDD représentent 4 615 971 habitants, soit environ 56 % de la population québécoise.

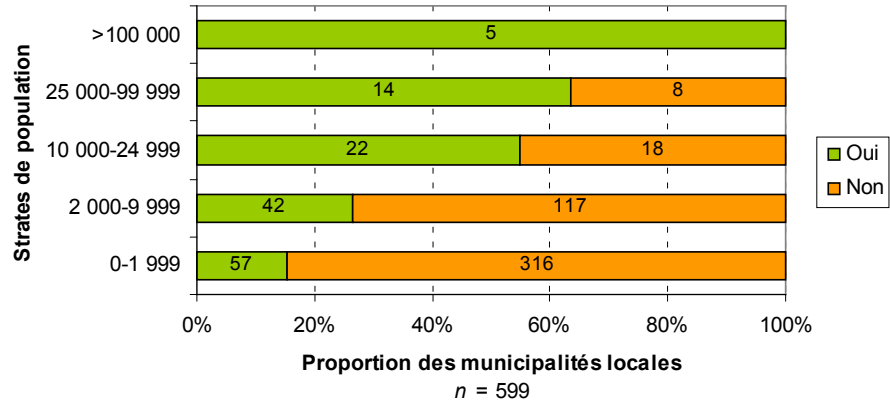
La proportion des organismes possédant une démarche qui répond aux critères de la TACOM varie d'une région administrative à l'autre (voir figure 22). Hormis les régions de Laval et du Nord-du-Québec, qui ne comptent qu'un répondant, les plus fortes proportions se retrouvent dans les régions de Montréal, des Laurentides et de la Côte-Nord.

Figure 22 : Proportion des répondants ayant une DIDD selon la région administrative



La figure 23 montre que la proportion d'organismes ayant une DIDD est plus élevée chez les municipalités locales les plus peuplées. Par ailleurs, 60 % des municipalités urbaines ont une DIDD. Cette proportion est de 19 % pour les municipalités locales se situant en milieu rural.

Figure 23 : Proportion des municipalités locales ayant une DIDD selon la strate de population

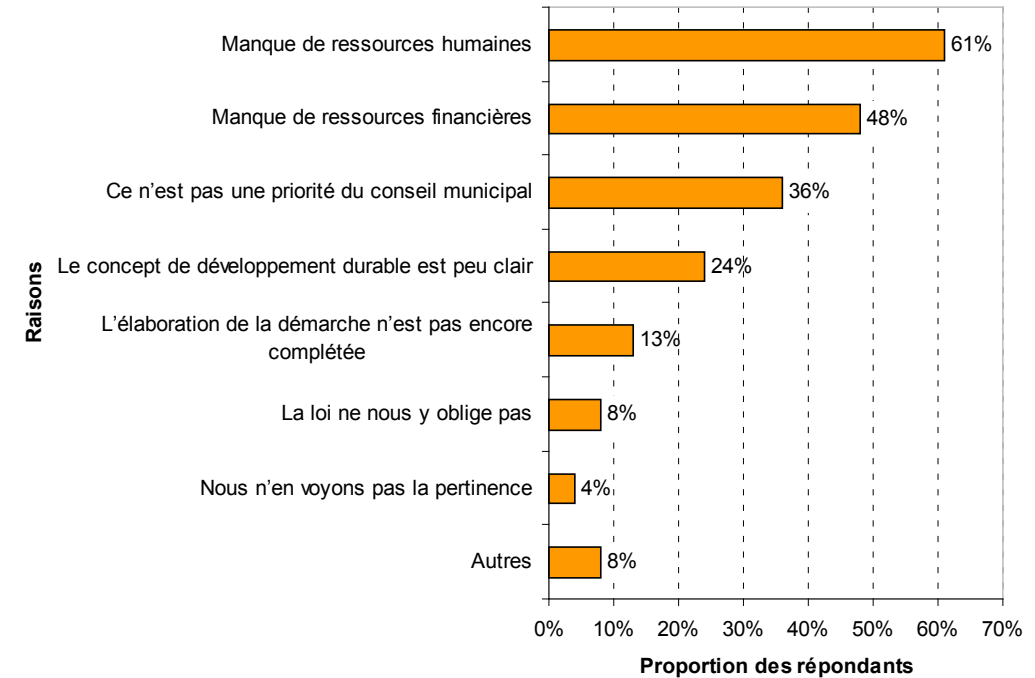


3.2.12 RAISONS DE L'ABSENCE D'UNE DÉMARCHE

Question posée : « Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable? »

Cette question s'adressait uniquement aux organismes municipaux déclarant ne pas s'être dotés d'une démarche de développement durable. Les raisons les plus fréquemment énoncées pour expliquer l'absence de démarche sont la disponibilité limitée des ressources humaines et le manque de ressources financières. Peu d'organismes ont justifié l'absence de démarche en invoquant la non-pertinence de s'engager dans une DIDD ou l'absence d'assujettissement à la Loi sur le développement durable (voir figure 24).

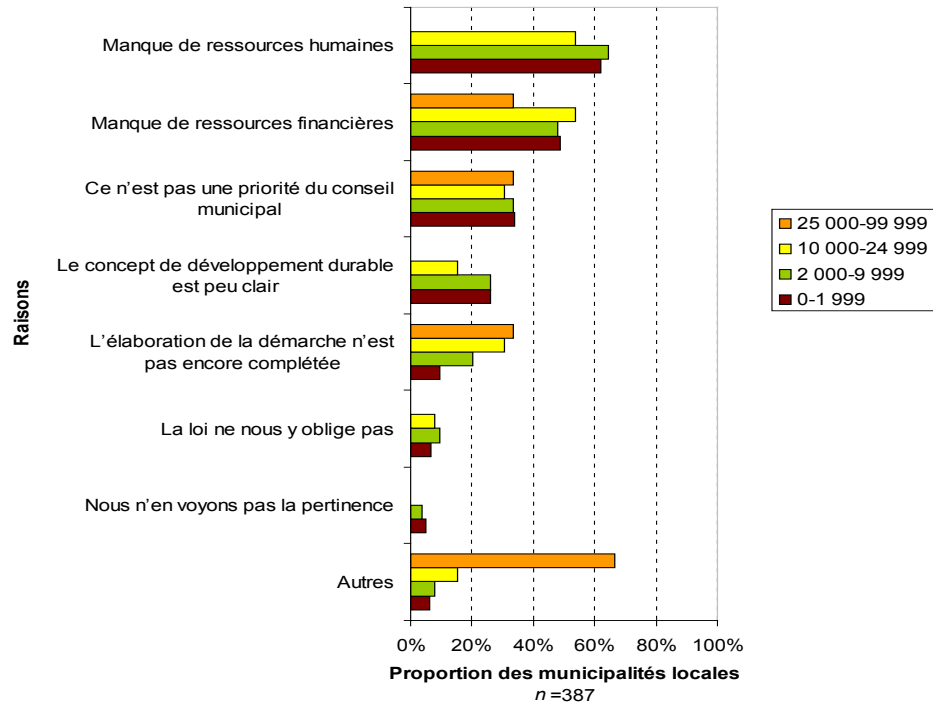
Figure 24 : Raisons invoquées par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable



Parmi les réponses « Autres » se retrouvent la réalisation d'interventions liées au développement durable à l'extérieur du cadre formel d'une démarche et la contribution à la démarche d'un autre intervenant.

La figure 25 présente les raisons invoquées selon la strate de population. L'insuffisance des ressources humaines et financières est un motif surtout présent chez les municipalités locales de petite taille. Il en est de même pour le manque de clarté du concept de développement durable. Il convient toutefois de demeurer prudent quant à l'interprétation des résultats, étant donné que la strate de population comprise entre 24 999 et 99 999 ne compte que trois répondants.

Figure 25 : Raisons invoquées par les municipalités locales qui ne sont pas engagées dans une démarche de développement durable selon la strate de population



3.3 COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DU SONDAGE DE 2012

Cette section vise à dégager les grandes tendances observées par rapport au sondage réalisé en 2012. Les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, étant donné les caractéristiques propres à chacun des échantillons. Ainsi, il convient notamment de mentionner que le taux de participation du sondage de 2012 était plus élevé que celui de 2015. L'échantillon du sondage de 2012 incluait également les communautés métropolitaines et des conférences régionales des élus, absentes en 2015. Aux fins de la comparaison, ces organismes ont été exclus des données de 2012. Le tableau 6 présente les caractéristiques de l'échantillon découlant de ce sondage à la suite de cet ajustement.

Tableau 6 : Caractéristiques de l'échantillon du sondage de 2012 aux fins de la comparaison

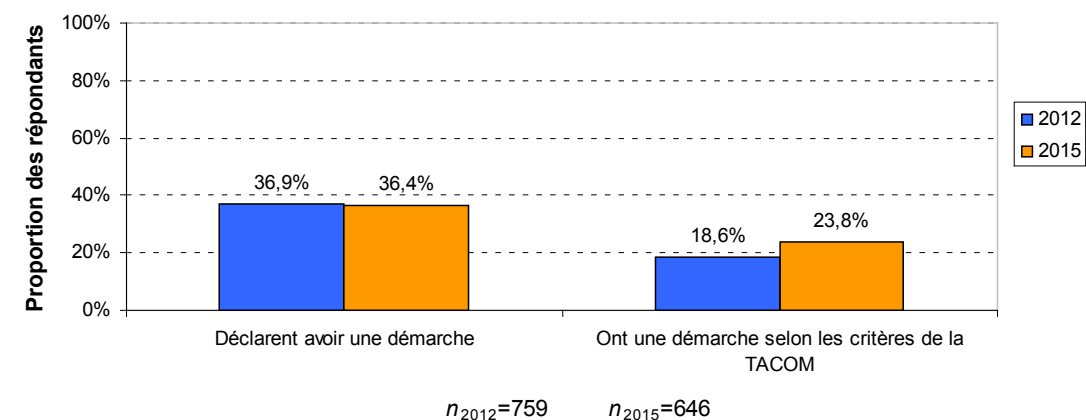
Type d'organisme	Nombre d'organismes contactés	Nombre de répondants	Taux de participation (%)
Municipalités locales	1 135	699	62
MRC	87	60	69
Total	1 222	759	62,1

De plus, les organismes ayant répondu au sondage en 2015 ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en 2012. Ainsi, environ 67 % des répondants du sondage de 2015 (434 organismes) ont également rempli le questionnaire en 2012.

3.3.1 ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

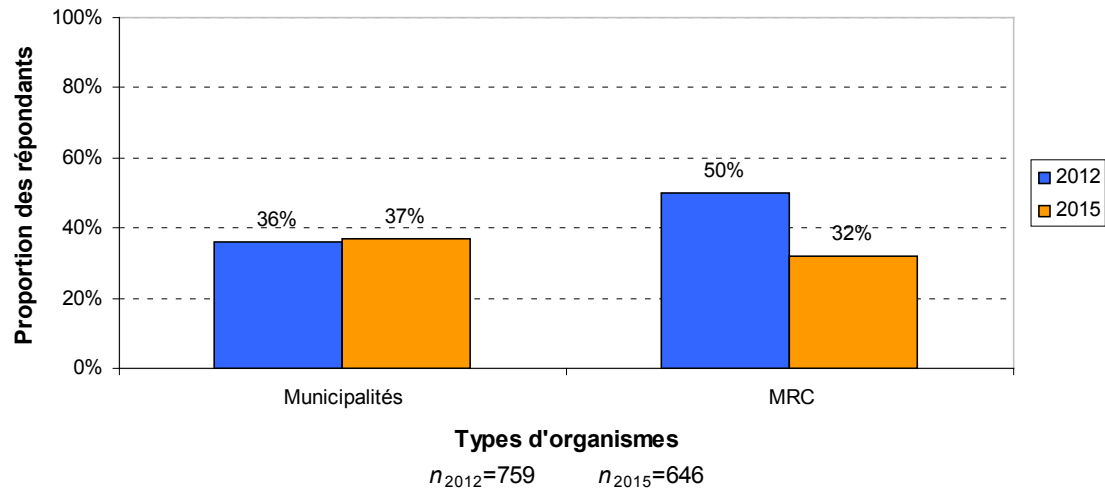
En proportion, moins d'organismes affirment être engagés dans une démarche de développement durable en 2015 (36,4 %) qu'en 2012 (36,9 %) (voir figure 26). La proportion des répondants ayant une démarche qui respecte les critères de la TACOM a pour sa part connu une progression importante en passant de 18,6 % à 23,8 %. Ces données permettent de supposer une meilleure prise en compte de ces critères dans le cadre des démarches de développement durable. Ainsi, 65,4 % des organismes déclarant avoir une démarche de développement durable ont effectivement une démarche répondant aux critères de la TACOM en 2015, comparativement à 50,4 % en 2012.

Figure 26 : Proportion des organismes engagés dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015



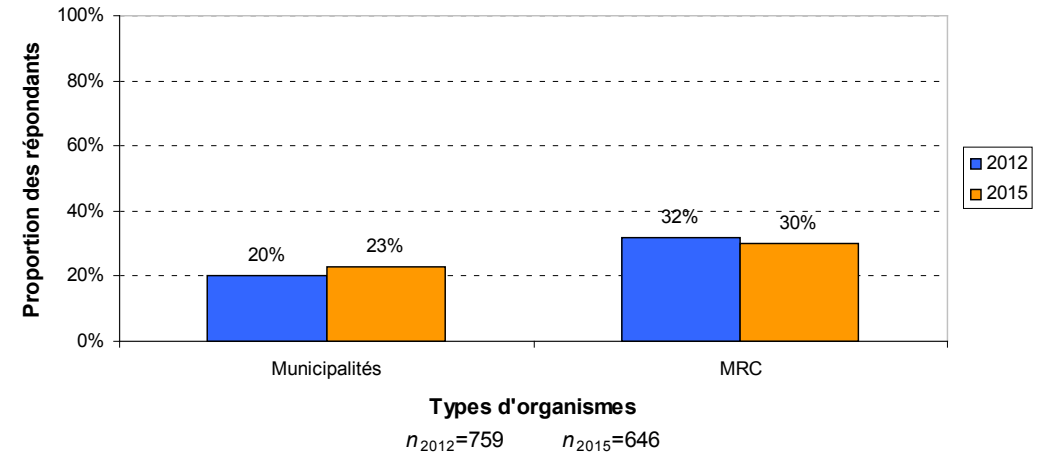
La figure 27 montre qu'il y a peu de variation, entre 2012 et 2015, dans la proportion de municipalités locales affirmant être engagées dans une démarche de développement durable. À l'inverse, pour les MRC, cette proportion est passée de 50 % en 2012 à 32 % en 2015. L'écart constaté pour les MRC peut notamment reposer sur le plus faible taux de participation de ces organismes pour le sondage de 2015 (54 % comparativement à 69 % en 2012). Il devrait donc être interprété avec prudence.

Figure 27 : Proportion des municipalités locales et des MRC affirmant être engagées dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015



La progression pour les municipalités locales est davantage marquée lorsque l'on applique les critères de la TACOM, alors que la situation est plus stable pour les MRC (voir figure 28).

Figure 28 : Proportion des municipalités locales et des MRC ayant une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015 selon les critères de la TACOM

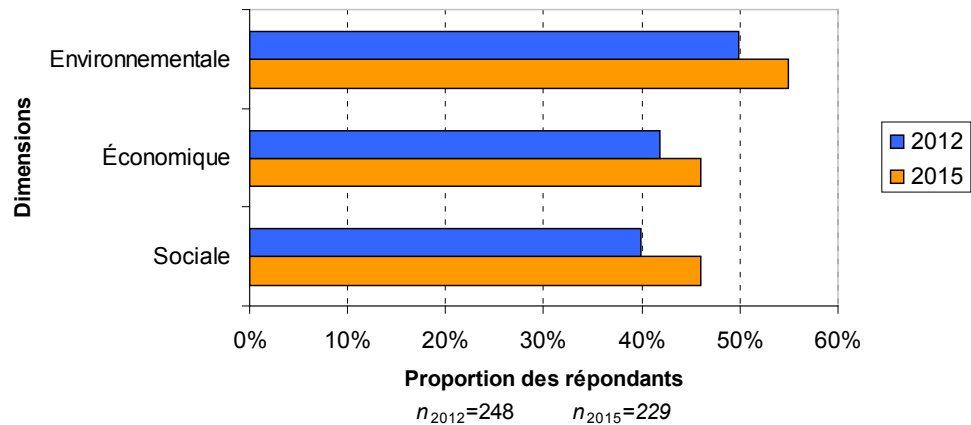


Par ailleurs, les organismes municipaux sont responsables de leur démarche dans une plus grande proportion en 2015 (86 %) qu'en 2012 (83 %).

3.3.2 ENJEUX TRAITÉS ET DURÉE DE LA DÉMARCHE

La proportion des répondants qui indiquent que leur démarche couvre les trois dimensions du développement durable est moins élevée en 2015 (87 %) qu'en 2012 (96 %). On observe peu de changements en ce qui concerne l'équilibre entre ces dimensions lorsque l'on s'intéresse aux enjeux traités (voir figure 29). La dimension environnementale occupe ainsi toujours une place prépondérante.

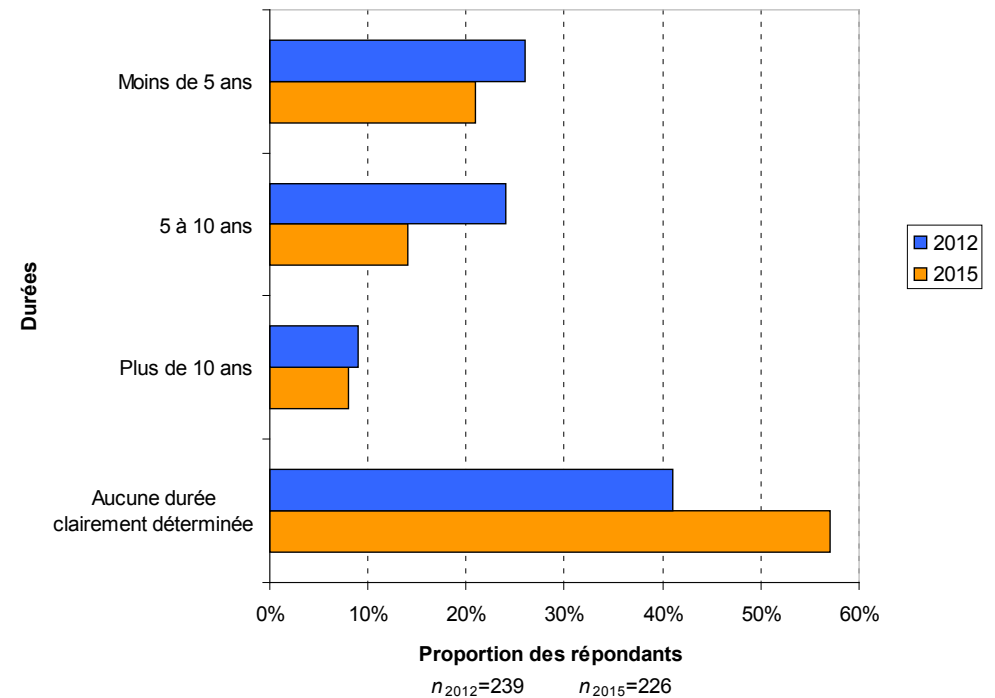
Figure 29 : Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les organismes dans le cadre de leur démarche en 2012 et en 2015



De façon générale, en 2015, les grands enjeux de société sont couverts par une plus grande proportion de répondants qu'en 2012. La hiérarchie des enjeux demeure relativement similaire. Le même constat s'applique pour les enjeux locaux, bien que certains d'entre eux prennent une plus grande importance dans le second sondage. C'est le cas notamment de l'enjeu de la sécurité publique. À l'inverse, les enjeux inhérents au transport et à la gestion des ressources naturelles occupaient une place plus importante lors du premier sondage.

En 2015, les démarches sont associées dans une plus faible proportion à une durée clairement déterminée (voir figure 30). Un recul est également observé en ce qui a trait aux démarches dont la durée est de plus de cinq ans.

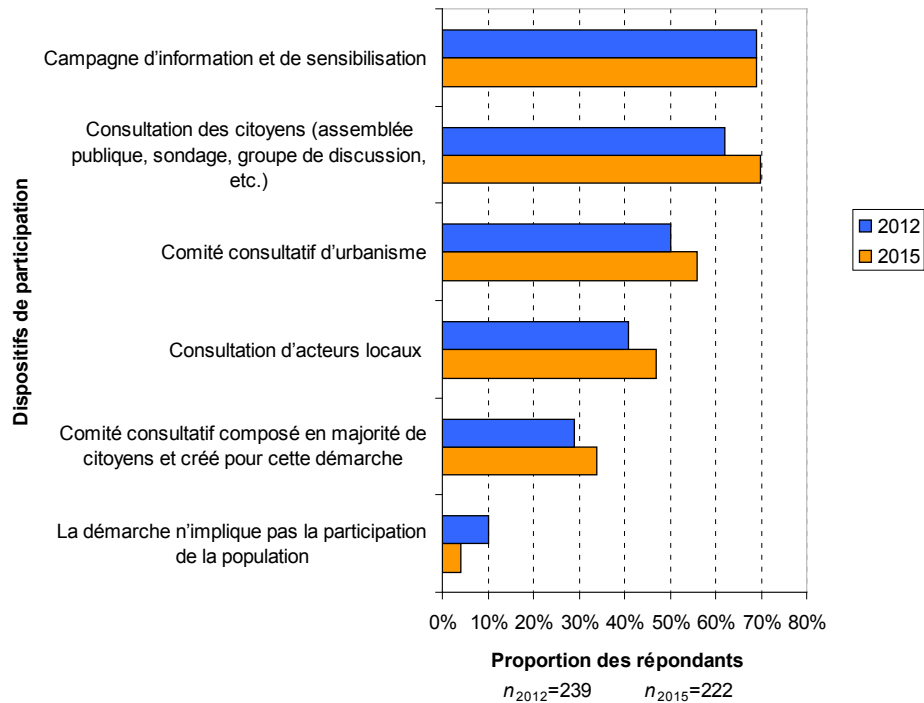
Figure 30 : Durée de la démarche pour les années 2012 et 2015



3.3.3 MÉCANISMES DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

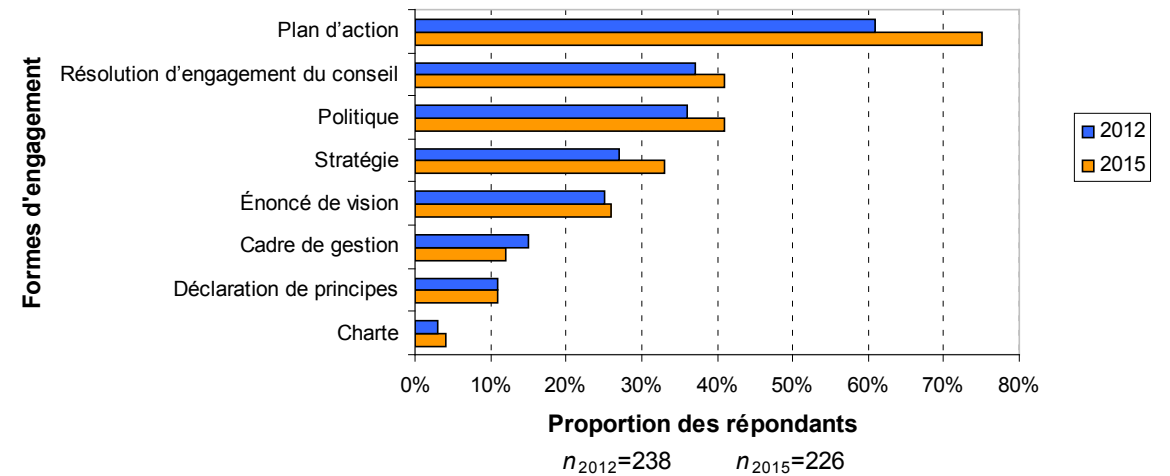
On note une utilisation plus étendue des dispositifs de participation publique dans le cadre des démarches de développement durable des organismes municipaux en 2015 par rapport à 2012 (voir figure 31). Les dispositifs qui ont connu la plus forte progression sont la consultation des citoyens, le comité consultatif d'urbanisme et la consultation d'acteurs locaux. Les répondants mentionnent dans une plus faible proportion que leur démarche n'implique pas la participation des citoyens.

Figure 31 : Dispositifs de participation utilisés par les organismes dans le cadre de leur démarche pour les années 2012 et 2015



La proportion des organismes qui déclarent s'être dotés d'une démarche et affirment s'y être engagés de façon formelle est plus élevée en 2015 (91 %) qu'en 2012 (87 %). À l'exception du cadre de gestion et de la déclaration de principes, l'ensemble des formes d'engagement se retrouvent maintenant chez une proportion plus élevée de répondants (voir figure 32). L'usage du plan d'action a connu une progression particulièrement marquée avec 14 points de pourcentage entre 2012 et 2015.

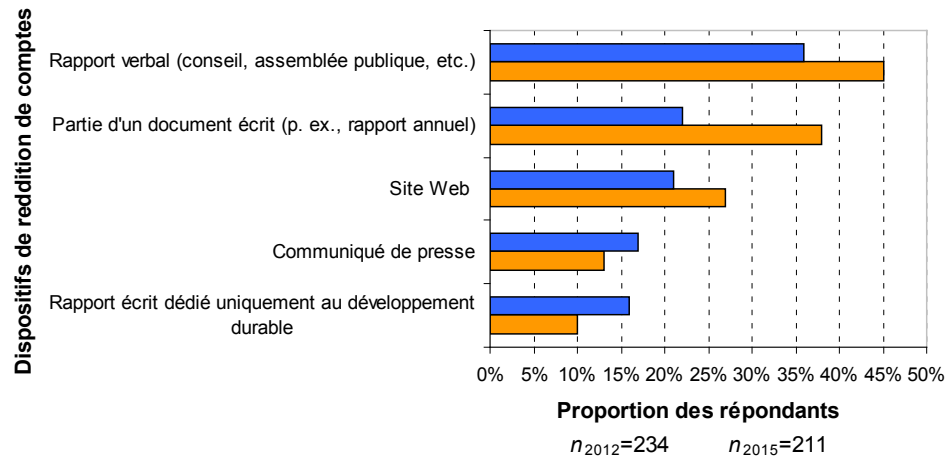
Figure 32 : Forme de l'engagement dans la démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015



3.3.4 PROCESSUS DE SUIVI ET DE REDDITION DE COMPTES

Un léger recul de la proportion des organismes municipaux utilisant au moins un mécanisme de suivi lié à leur démarche de développement durable est observé, celle-ci étant passée de 81 % en 2012 à 78 % en 2015. Peu de changements sont toutefois notés en ce qui concerne la nature des processus de suivi utilisés. L'évaluation périodique de l'avancement sans comité de suivi interne demeure ainsi l'approche privilégiée. L'utilisation d'un comité de suivi occupe toutefois le deuxième rang en 2015, ce qui relègue au troisième rang le recours à un comité permettant de mobiliser des acteurs externes. La proportion des organismes municipaux ayant recours à des dispositifs de reddition de comptes demeure sensiblement la même, mais les moyens utilisés ont changé (voir figure 33).

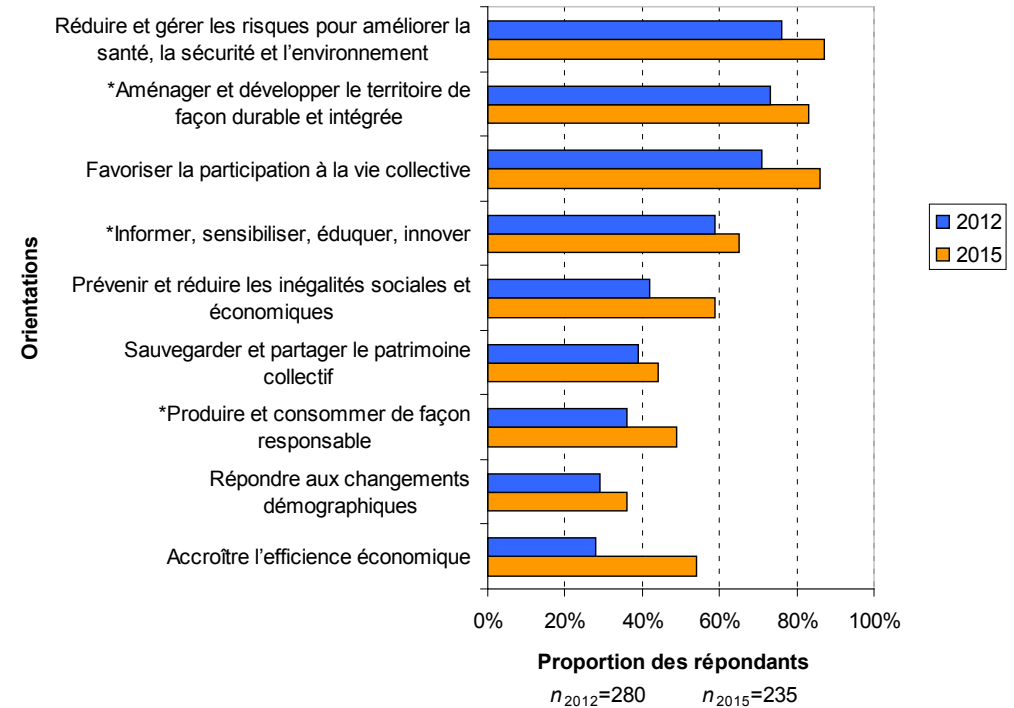
Figure 33 : Processus de reddition de comptes utilisés dans le cadre des démarches de développement durable pour les années 2012 et 2015



3.3.5 COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable sont dans l'ensemble mieux abordées dans les démarches en 2015 qu'en 2012 (voir figure 34). Les orientations qui ont connu la plus forte progression sont celles visant à accroître l'efficacité économique, à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques et à favoriser la participation à la vie collective.

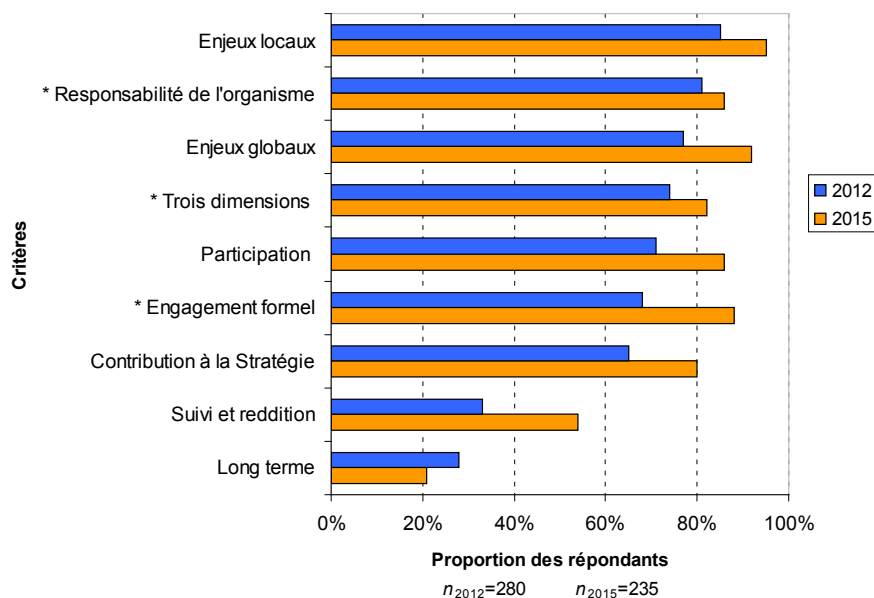
Figure 34 : Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour les années 2012 et 2015



3.3.6 CRITÈRES D'UNE DIDD

À l'exception de la perspective à long terme, les critères d'une démarche de développement durable retenus par la TACOM sont plus respectés en 2015 qu'en 2012 (voir figure 35). Ceux qui ont connu la plus forte croissance sont la présence de mécanismes de suivi et de reddition de comptes et l'engagement formel de l'organisme responsable de la démarche. Ces critères ont progressé respectivement de 21 et de 20 points de pourcentage. Les critères portant sur le respect des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, la participation publique et la prise en compte d'enjeux globaux sont pour leur part respectés par une proportion d'organismes supérieure d'environ 15 points de pourcentage à celle de 2012.

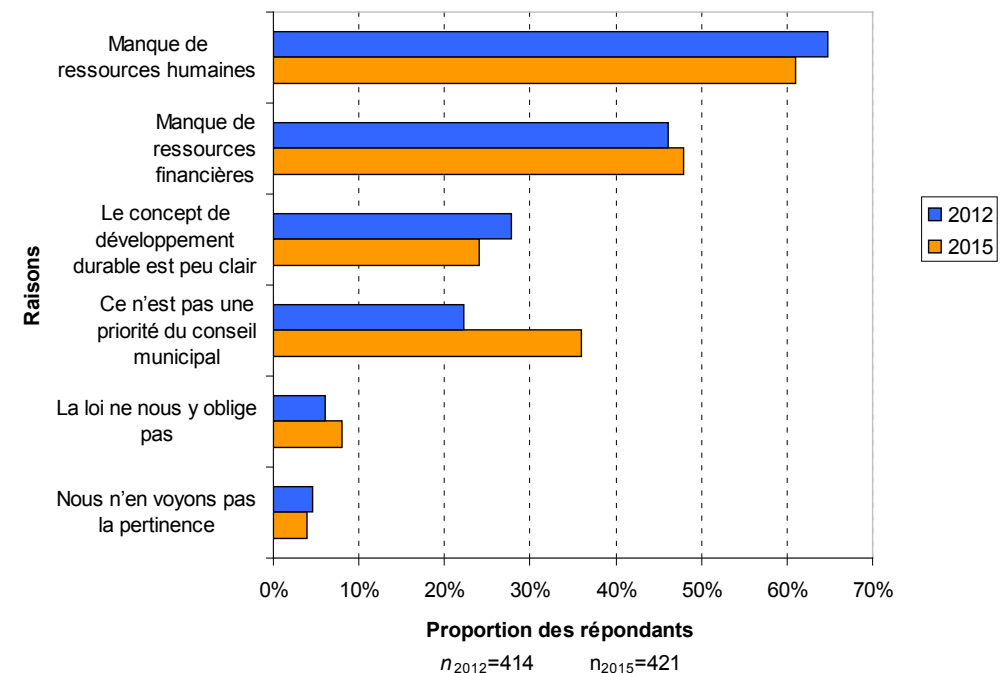
Figure 35 : Respect des critères d'une DIDD pour les années 2012 et 2015



3.3.7 RAISON DE L'ABSENCE D'UNE DÉMARCHE

La disponibilité limitée des ressources humaines et le manque de ressources financières demeurent les raisons les plus souvent mentionnées pour expliquer l'absence d'une démarche (voir figure 36). En 2015, la proportion des organismes qui mentionnent que le développement durable n'est pas une priorité du conseil municipal est plus élevée qu'en 2012, ce qui en fait le troisième motif le plus courant. En contrepartie, moins d'organismes affirment que le concept de développement durable manque de clarté. Il est à noter que le sondage réalisé en 2015 comprenait également un choix de réponses relatif à la présence d'une démarche dont l'élaboration n'est pas complétée, sélectionné par 13 % des répondants.

Figure 36 : Raisons invoquées par les organismes qui ne sont pas engagés dans une démarche de développement durable pour les années 2012 et 2015



CONCLUSION

Ce sondage a permis de dresser un portrait des démarches de développement durable des organismes municipaux pour l'année 2015 et de mesurer la progression de la proportion des organismes municipaux engagés dans de telles démarches par rapport aux résultats de 2012. Peu de changements sont observés en ce qui a trait à la proportion des organismes qui affirment être engagés dans une démarche. L'application des critères de la TACOM porte toutefois la proportion d'organismes ayant une DIDD à 23,8 %, ce qui représente une progression de 23,3 % par rapport à 2012.

Parmi les autres tendances observées, il convient notamment de mentionner une plus grande utilisation des mécanismes de participation publique, de suivi et de reddition de comptes. Les démarches de développement durable sont davantage cohérentes avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable et les critères retenus par la TACOM. En contrepartie, une plus faible proportion de démarches intègrent une perspective à long terme. Plusieurs raisons sont finalement invoquées par les organismes n'ayant pas de démarche de développement durable, dont le manque de ressources financières et humaines.

La cible de 20 % d'organismes municipaux engagés dans une démarche intégrée de développement durable peut ainsi être considérée comme atteinte.

RÉFÉRENCES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). *Stratégie gouvernementale de développement*

durable 2008-2013 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014), 73 p.

[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf]

(consulté le 16 avril 2015).

POITRAS, Jacques (2011). *Critères de qualification d'une démarche de développement durable par le milieu municipal*, Rapport final au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Action-Environnement, 18 mars, 45 p.

ANNEXE 1

MÉTHODOLOGIE

Collecte des données

Les organismes municipaux ont été invités à répondre au sondage par courriel, le 26 janvier 2015, par la transmission d'un lien permettant d'y accéder sur le site de la compagnie Fluidsurveys. Le sondage se terminait le 6 février. Deux rappels ont été transmis aux organismes municipaux n'ayant pas répondu, les 2 et 5 février.

Analyse des données

Les réponses fournies par les répondants ont été colligées pour l'ensemble des organismes puis par types d'organismes (municipalité locale et MRC) et par strates de population des municipalités locales. Certaines données ont également été ventilées selon la région administrative et selon le caractère rural ou urbain des municipalités.

Le respect de chacun des critères retenus par la TACOM a été déterminé à partir des réponses aux questions du sondage. Le tableau 1 précise les modalités d'évaluation de chacun des critères.

Tableau 1 : Évaluation des critères par les réponses au sondage

Critère		Exigence
1*	L'organisme est lui-même responsable de sa démarche	Avoir répondu « oui » à la question « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche? »
2*	L'organisme s'est engagé formellement envers le développement durable	À la question « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche? », avoir répondu « Charte », « Politique », « Stratégie », « Plan d'action », « Cadre de gestion », « Énoncé de vision », « Déclaration de principes » ou un autre engagement similaire.
3*	La démarche couvre les trois sphères du développement durable	Avoir répondu « oui » à la question « Votre démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)? » Avoir au moins un enjeu dans chacune des trois dimensions du développement durable (voir tableau 2 ci-dessous).
4	La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme	Avoir répondu « 5 à 10 ans » ou « Plus de 10 ans » à la question « Sur quelle durée votre démarche est-elle prévue? »
5	La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) », « Consultation d'acteurs locaux (chambre de commerce, organismes communautaires, groupes environnementaux, etc.) », « Comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé pour cette démarche », « Comité consultatif d'urbanisme » ou une réponse similaire.
6	La démarche traite d'enjeux locaux	Avoir coché au moins un enjeu local.
7	La démarche traite d'enjeux globaux	Avoir coché au moins un enjeu global.
8	La démarche contribue à au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable	Contribuer à au moins quatre des neuf orientations. Le détail est donné dans le tableau 3 de l'annexe.
9	La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes	Avoir au moins un mécanisme de suivi et au moins un mécanisme de reddition de comptes.

*Critères essentiels.

Deux questions portaient sur les différents enjeux traités dans les démarches. À des fins d'analyse du critère n° 3 (la démarche couvre les trois sphères du développement durable), ces enjeux ont été rattachés à une ou à plusieurs des trois dimensions du développement durable, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liens entre les enjeux et les dimensions du développement durable

Enjeu	Économie	Société	Environnement
Aménagement du territoire et urbanisme	x	x	x
Mobilisation des personnes et des marchandises	x		x
Protection des milieux naturels (parcs, forêts, arbres matures, etc.)			x
Qualité de l'eau, de l'air et des sols			x
Gestion des matières résiduelles			x
Gestion des ressources du territoire (agriculture, forêt, minerais, etc.)	x		x
Revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.)	x		x
Développement économique (dynamisme, efficience et diversification de l'économie)	x		
Logement et habitation		x	
Culture et patrimoine collectif		x	
Participation citoyenne et gouvernance		x	
Enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte contre la pauvreté, etc.)		x	
Sécurité publique		x	x
Changements climatiques			x
Efficacité énergétique	x		x
Production et consommation responsables	x	x	
Équilibre écologique et protection de la biodiversité			x
Santé publique		x	
Mondialisation des échanges	x		
Changements démographiques (vieillesse, immigration, etc.)		x	
Cohésion sociale et inégalités socioéconomiques		x	
Occupation et vitalité des territoires	x	x	x
Nombre d'enjeux dans la dimension	9	11	12

Le tableau 3 indique comment les réponses ont servi à évaluer la cohérence entre les démarches des organismes et la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (prolongée jusqu'au 31 décembre 2014)* afin de statuer sur le respect du critère n° 8 [Contribution à au moins quatre des neuf orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable].

Tableau 3 : Évaluation de la contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Orientation		Exigence
1	Informier, sensibiliser, éduquer, innover	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants », avoir répondu « Campagne d'information et de sensibilisation ».
2	Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : changements climatiques, équilibre écologique et protection de la biodiversité, santé publique, transport et circulation, protection des milieux naturels, qualité de l'eau, de l'air et des sols, sécurité publique.
3	Produire et consommer de façon responsable	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : production et consommation responsables.
4	Accroître l'efficacité économique	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : dynamisme, efficacité et diversification de l'économie.
5	Répondre aux changements démographiques	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : changements démographiques (vieillesse, immigration, etc.).
6	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Avoir sélectionné au moins un des enjeux suivants : occupation et vitalité des territoires, aménagement du territoire et urbanisme ou revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.).
7	Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : culture et patrimoine collectif.
8	Favoriser la participation à la vie collective	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) », « Consultation d'acteurs locaux (chambre de commerce, organismes communautaires, groupes environnementaux, etc.) », « Comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé pour cette démarche », « Comité consultatif d'urbanisme » ou une réponse similaire.
9	Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Avoir sélectionné au moins un des deux enjeux suivants : enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte à la pauvreté, etc.), cohésion sociale et inégalités socioéconomiques.

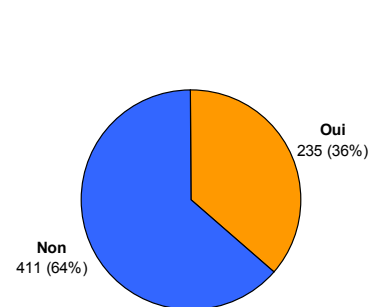
ANNEXE 2 RÉSULTATS DÉTAILLÉS

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

RÉPONSES AUX QUESTIONS

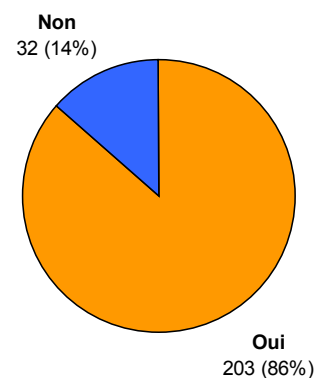
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite?

n=646



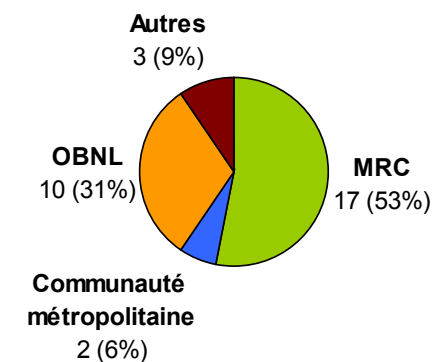
2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche?

n=235



3. Sinon, quel organisme en est responsable? [Pour les organismes ayant répondu « non » à la question n° 2]

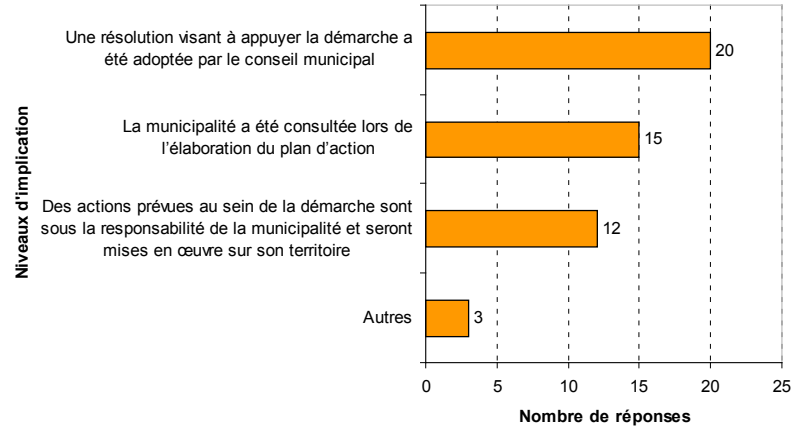
n=32



Les organismes municipaux qui ont mentionné la catégorie « Autres » précisent que leur démarche est sous la responsabilité d'un comité formé de plusieurs intervenants du milieu, de la régie intermunicipale des déchets et du supermarché local.

**4. Quel est votre niveau d'implication dans la démarche de cet organisme?
[Pour les organismes ayant répondu « non » à la question n° 2]**

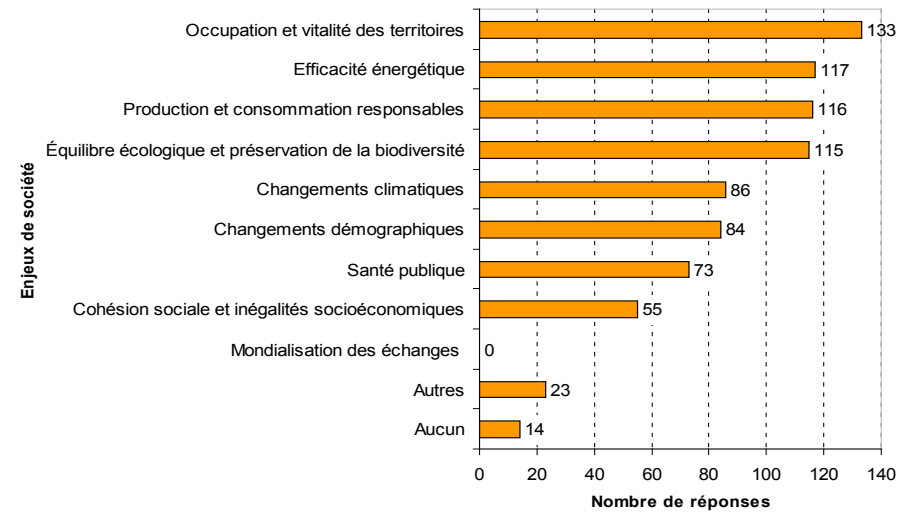
n=32



Les organismes qui ont sélectionné la catégorie « Autres » notent une implication personnelle des élus, le dépôt d'une demande à la Fédération canadienne des municipalités et la présence d'un membre du conseil de la municipalité locale dans le comité de la MRC.

5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n=227

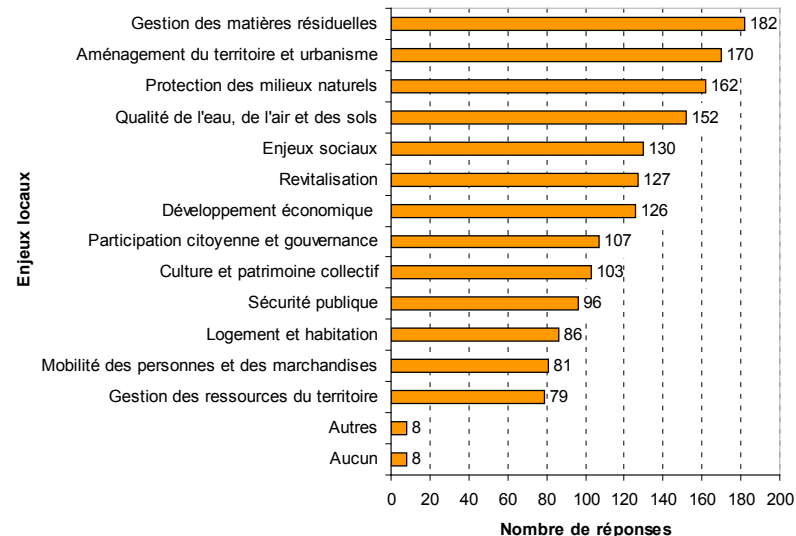


La catégorie « Autres » regroupe les enjeux de société suivants :

- gestion des matières résiduelles;
- empreinte environnementale;
- gouvernance;
- éducation et communication;
- autonomie et intégrité du territoire;
- implication des citoyens;
- inclusion de la culture artistique dans le développement socioéconomique;
- démographie;
- assainissement des eaux usées;
- reconversion économique;
- réhabilitation des terrains contaminés;
- gestion écologique du compostage;
- protection des cours d'eau;
- recensement des installations sanitaires isolées;
- écofiscalité;
- transport en commun;
- eau potable;
- protection de l'environnement;
- développement de l'économie locale.

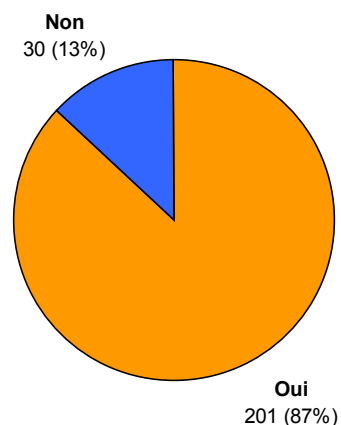
6. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n=229



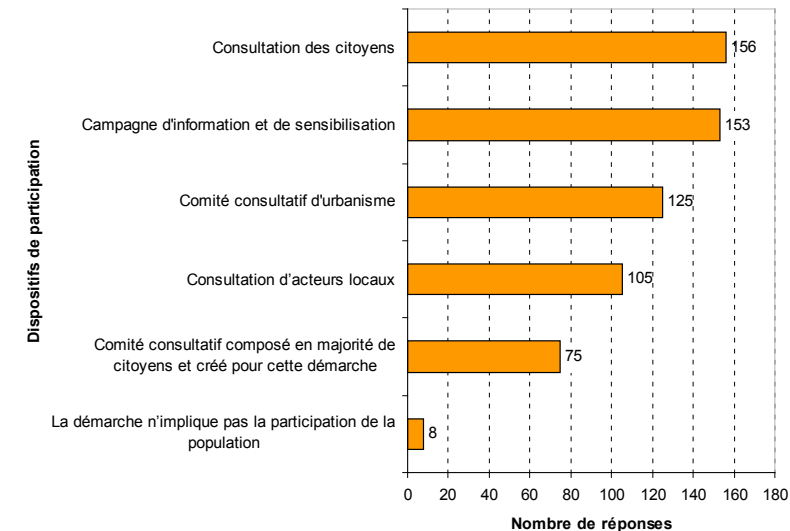
7. Votre démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)?

n=231



8. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?

n=222

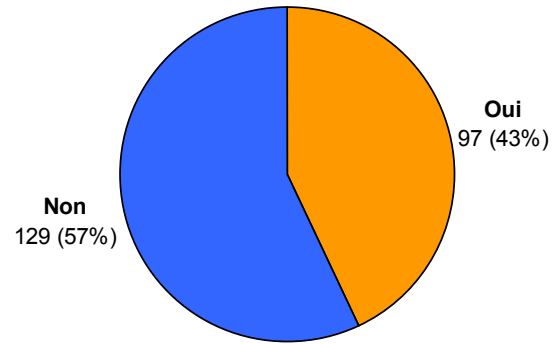


La catégorie « Autres » regroupe les enjeux locaux suivants :

- économie numérique;
- santé;
- réussite éducative;
- tourisme;
- assainissement des eaux usées;
- eau potable;
- développement des axes routiers;
- mise en place d'une garderie;
- verdissement des terrains publics;
- agrile du frêne.

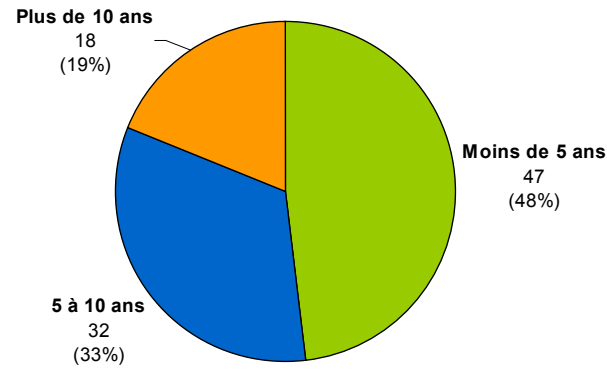
9. Avez-vous fixé une échéance à votre démarche?

n=226



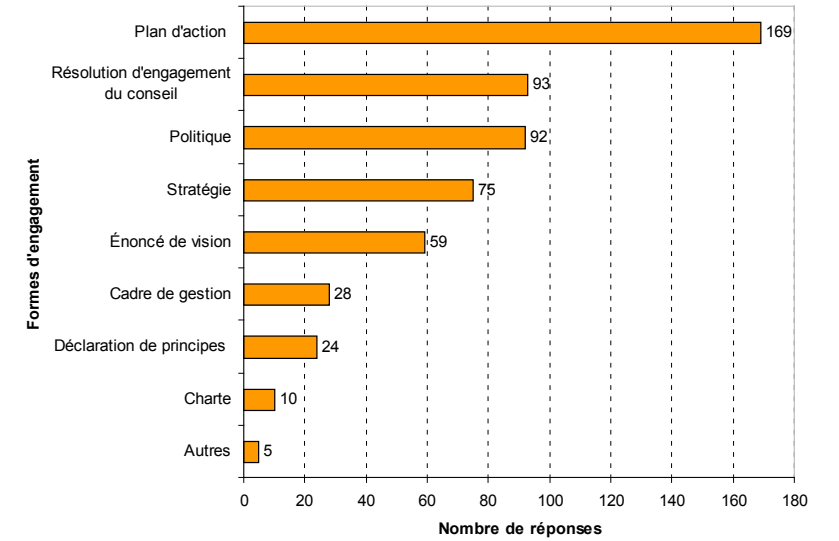
10. Sur quelle durée votre démarche est-elle prévue?
[Pour les organismes ayant répondu « oui » à la question n° 9]

n=97



11. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche?

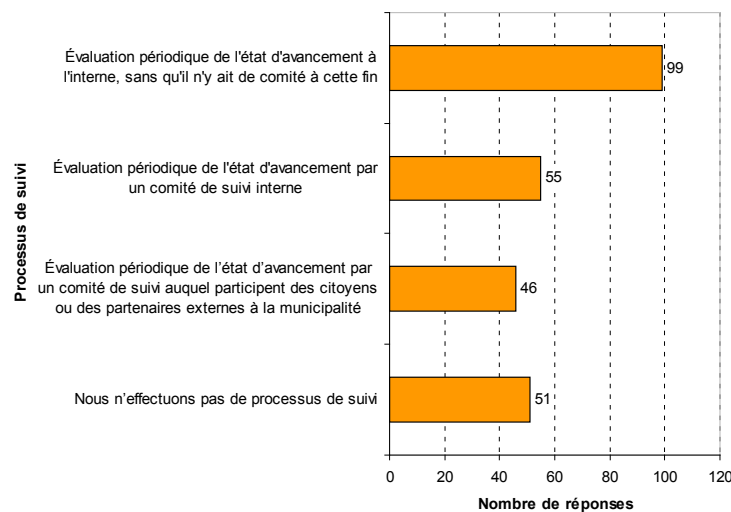
n=226



Les autres formes d'engagement mentionnées sont un Agenda 21 local, un projet de territoire, un schéma d'aménagement, des orientations stratégiques et un programme.

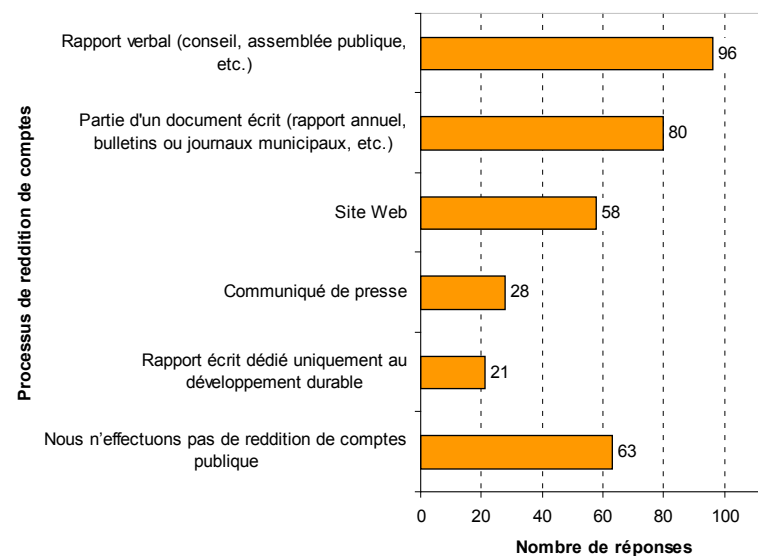
12. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=225



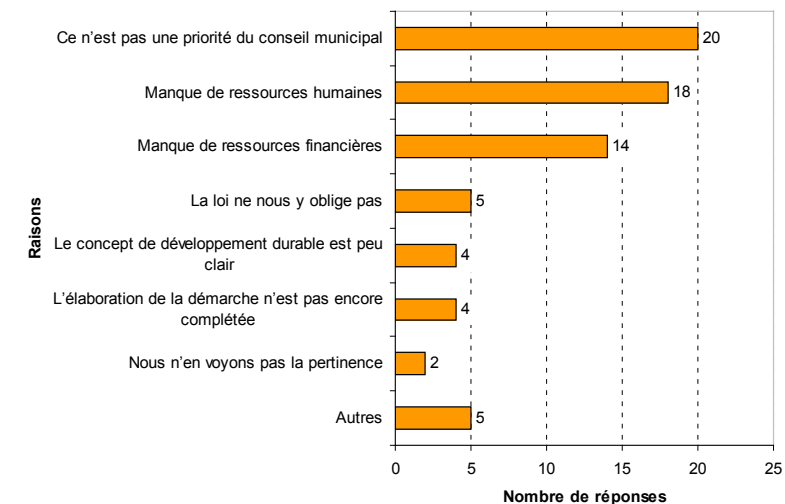
13. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=211



14. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n=421



Les motifs invoqués dans la catégorie « Autres » comprennent notamment :

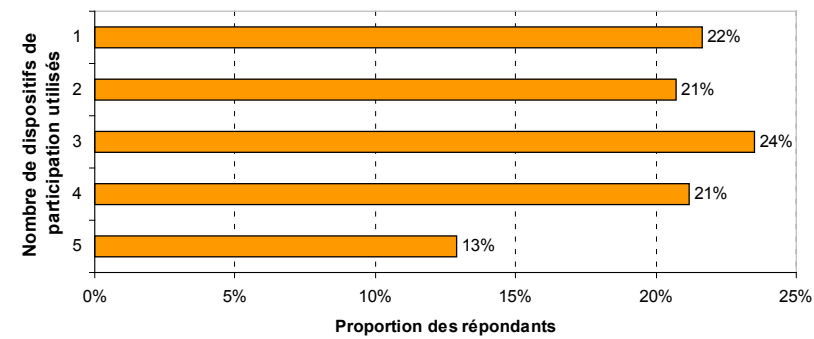
- la présence de gestes concrets qui ne sont pas intégrés dans une démarche formelle (16 cas);
- la contribution à la démarche d'un autre intervenant (6 cas);
- l'adoption d'initiatives ne couvrant que la dimension environnementale du développement durable (3 cas);
- la démarche de développement durable n'a pas été renouvelée (2 cas);
- aucune réflexion n'a encore été menée à ce sujet (2 cas).

ANALYSE

Fréquence des dispositifs de participation, d'engagement, de suivi et de reddition de comptes

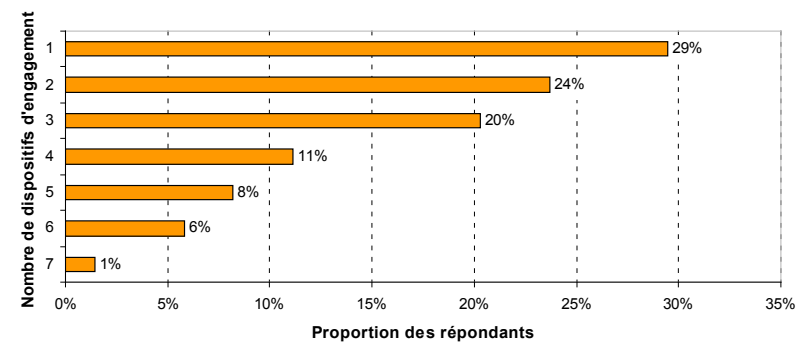
Dispositifs de participation

n=217



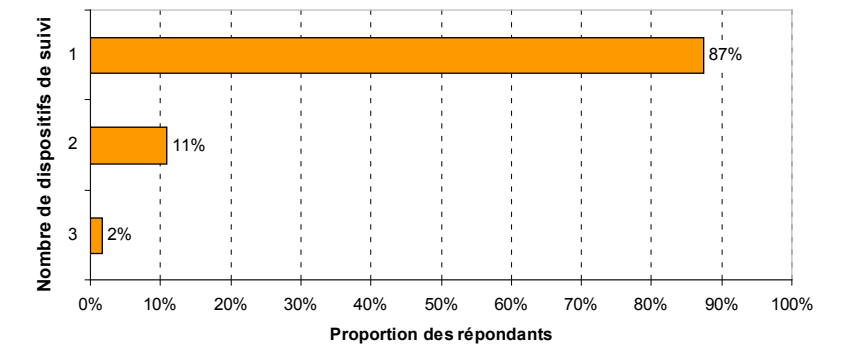
Dispositifs d'engagement

n=207



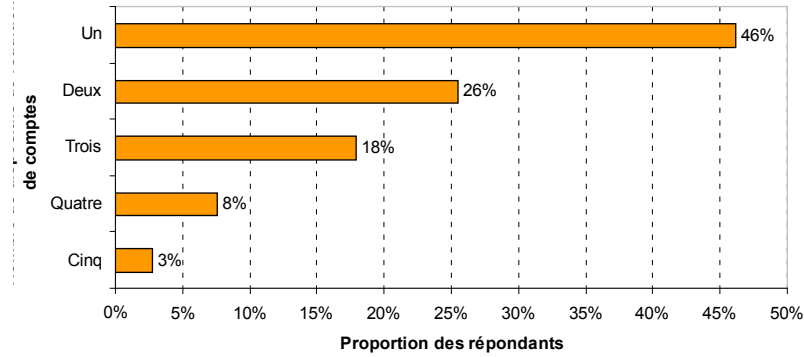
Dispositifs de suivi

n=175



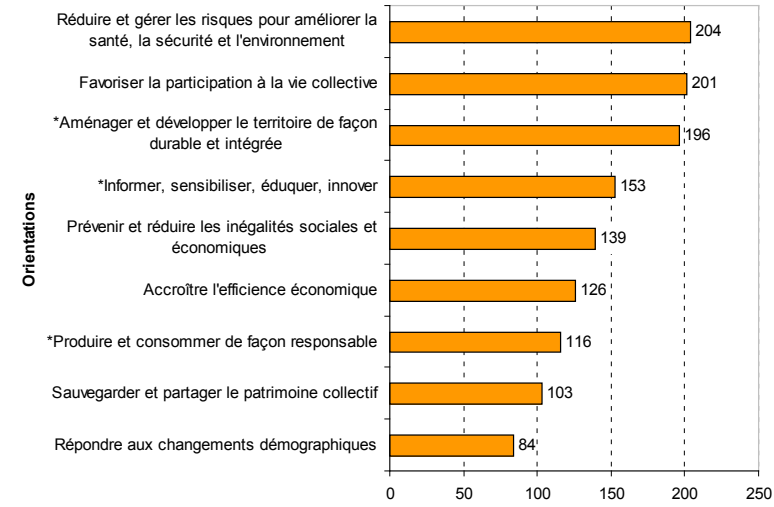
Dispositifs de reddition de comptes

n=145



Contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (*orientations prioritaires)

n=235



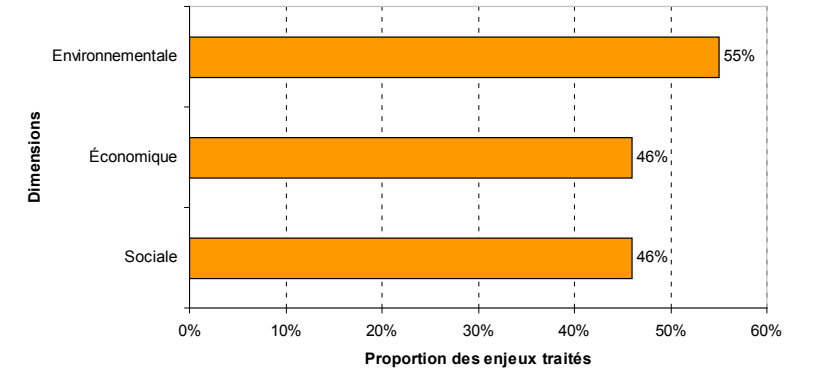
Dimensions du développement durable traitées dans le cadre des démarches

Sur un total de 229 répondants :

- 226 traitent d'au moins un enjeu environnemental;
- 220 traitent d'au moins un enjeu économique;
- 219 traitent d'au moins un enjeu social.

La figure suivante présente le nombre d'enjeux traités par les organismes pour chacune des dimensions du développement durable en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions.

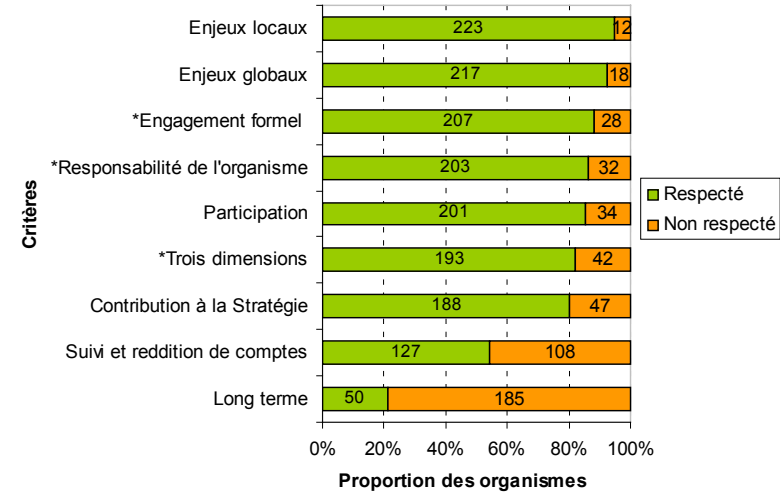
n=229



Respect des critères d'une DIDD

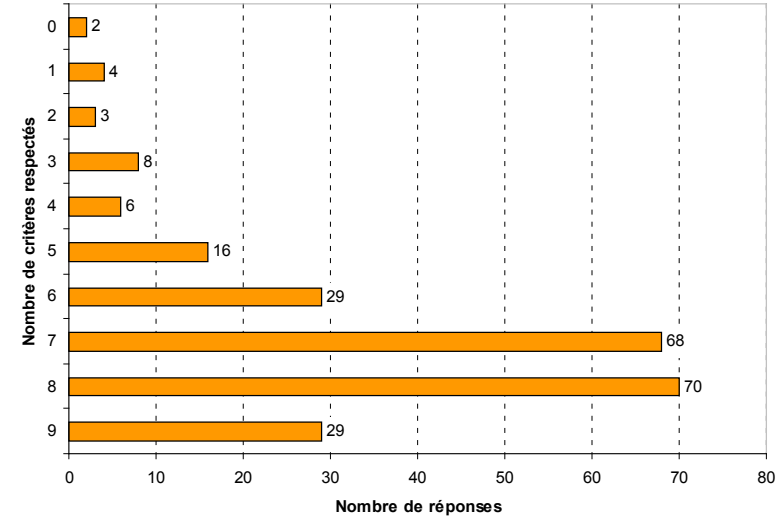
(*critères essentiels)

n=235



Nombre de critères respectés

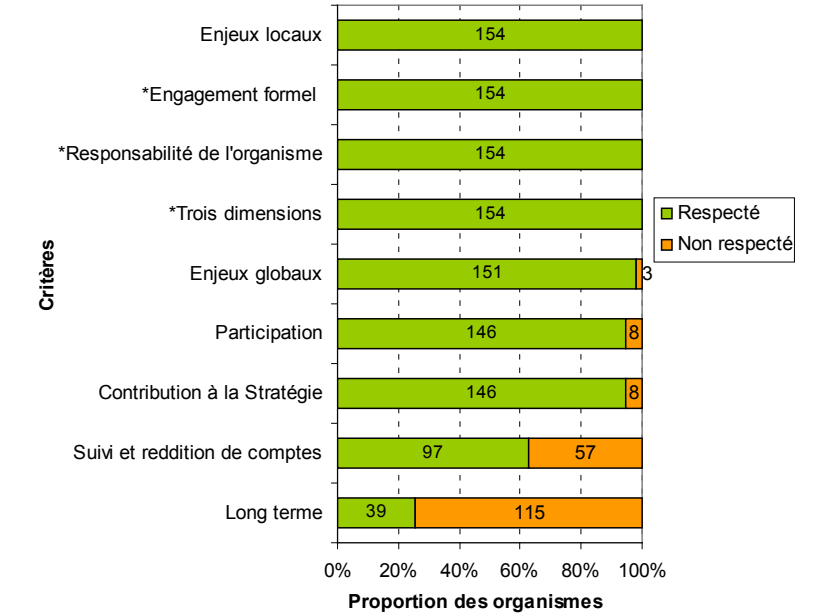
n=235



Respect des critères par les organismes ayant une démarche selon les critères de la TACOM

(*critères essentiels)

n=235



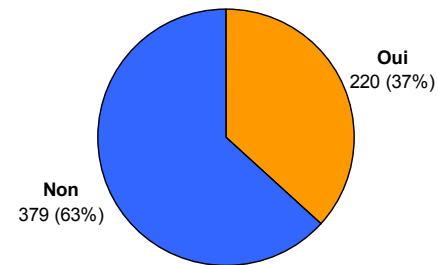
Les trois critères essentiels sont respectés dans 158 des 235 démarches (67%).

RÉSULTATS POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES (RÉSULTATS GLOBAUX ET PAR STRATES)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

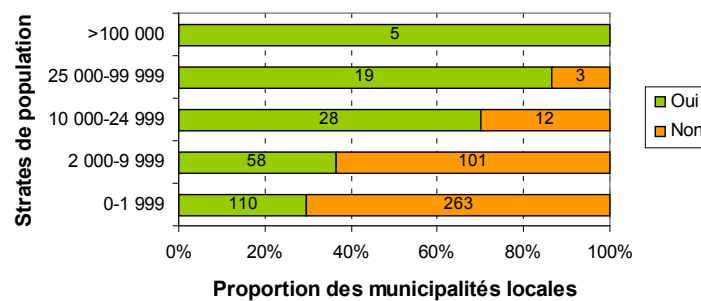
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite?

n=599



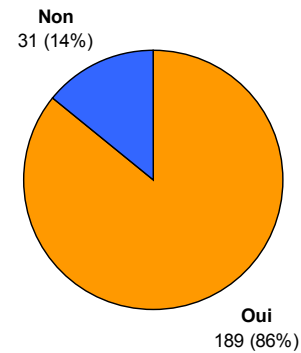
Engagement dans une démarche selon la strate de population

n=599



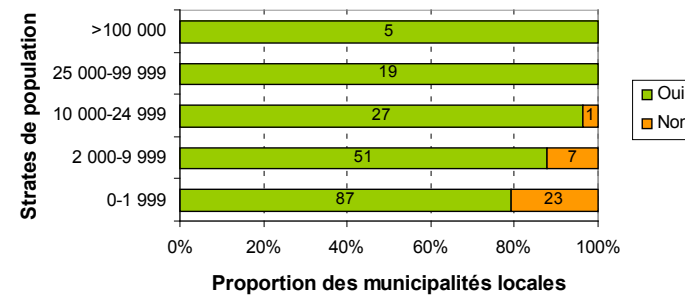
2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche?

n=220



Responsabilité de la démarche selon la strate de population

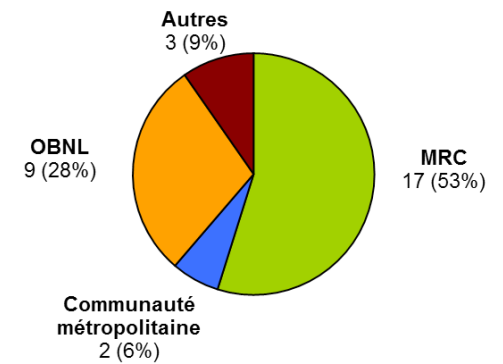
n=220



3. Sinon, quel organisme en est responsable?

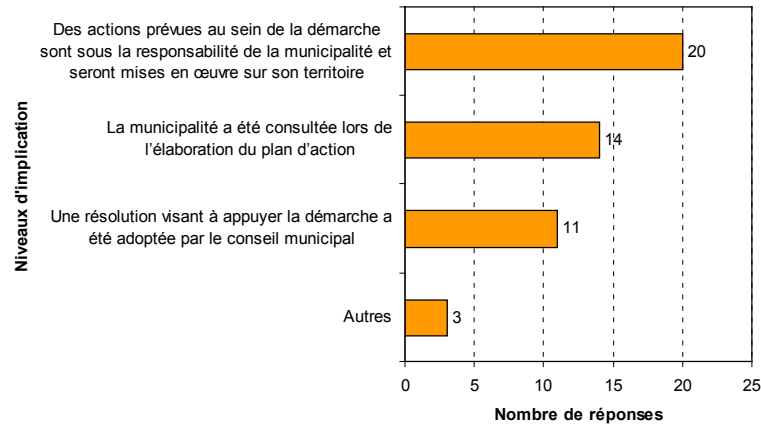
[Pour les organismes ayant répondu « non » à la question n° 2]

n=31



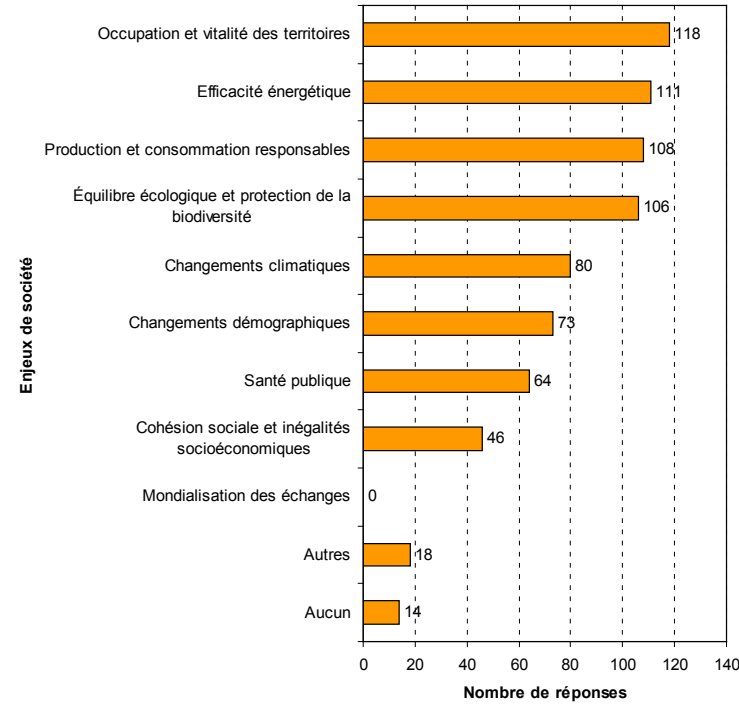
**4. Quel est votre niveau d'implication dans la démarche de cet organisme?
[Pour les organismes ayant répondu « non » à la question n° 2]**

n=31



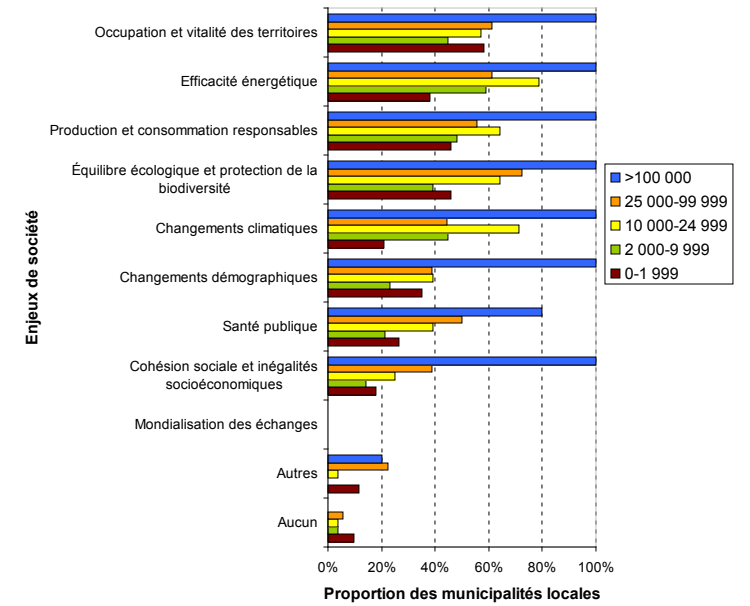
5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n=212



Grands enjeux de société traités selon la strate population

n=212



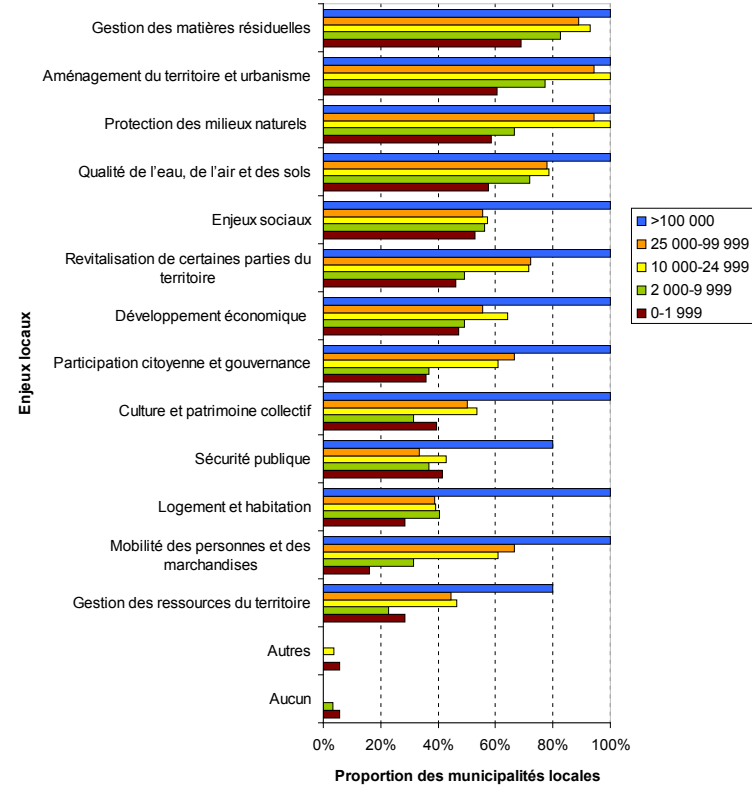
6. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n=214



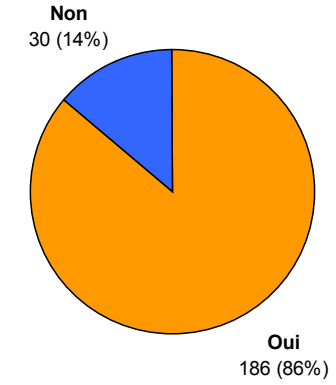
Enjeux locaux traités selon la strate de population

n=214



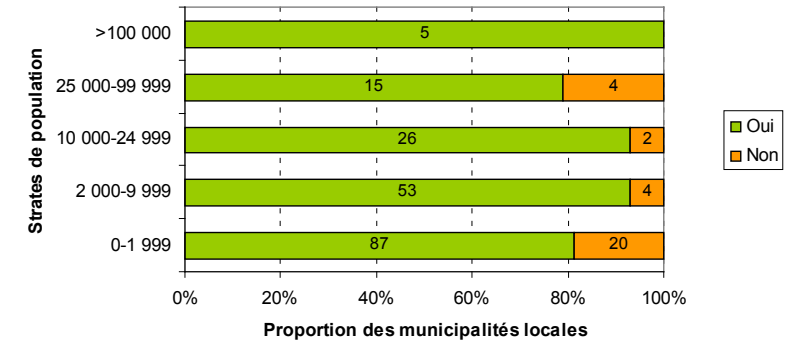
7. Votre démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)?

n=216



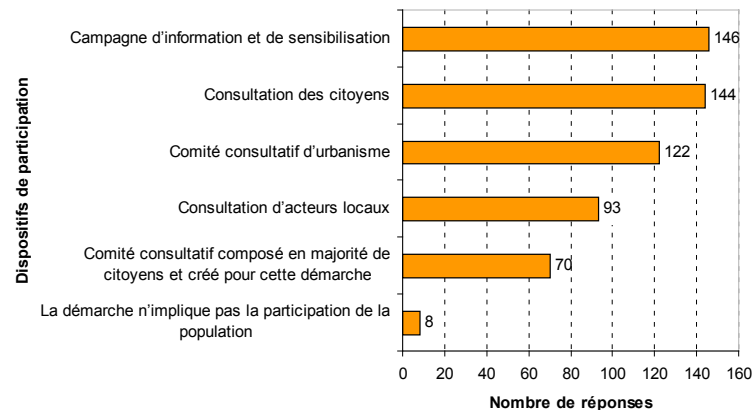
Prise en compte des trois dimensions du développement durable selon la strate de population

n=216



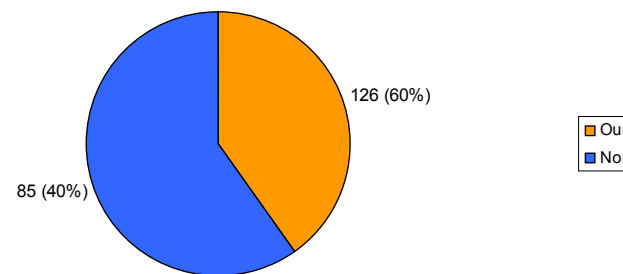
8. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?

n=208



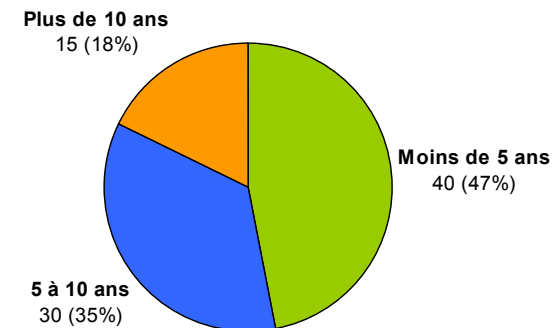
9. Avez-vous fixé une échéance à votre démarche?

n=211



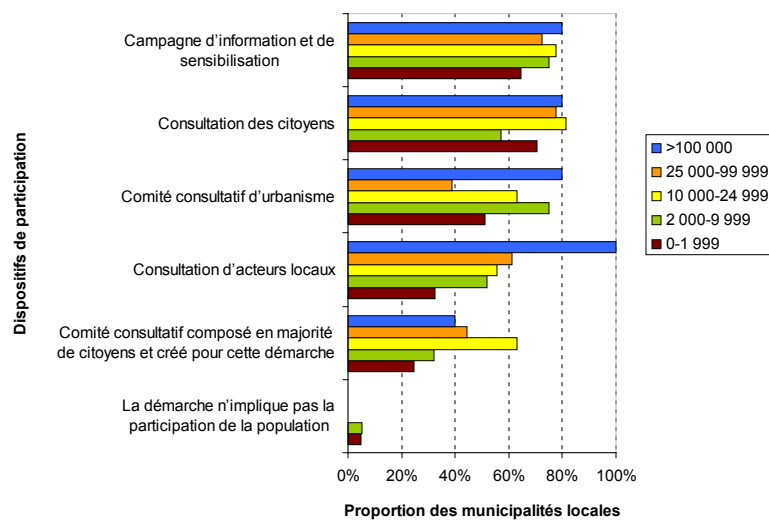
10. Sur quelle durée votre démarche est-elle prévue? [Pour les organismes ayant répondu « oui » à la question no 9]

n=85



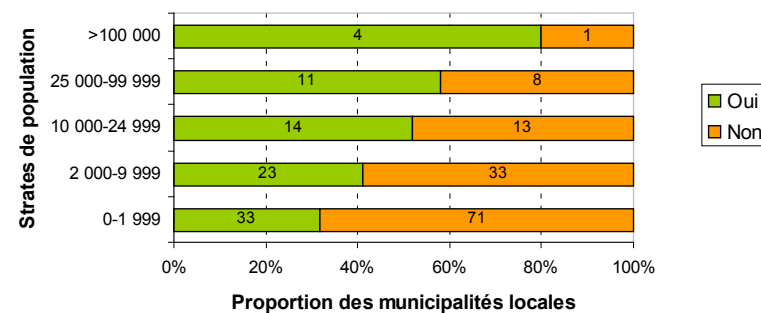
Dispositifs de participation utilisés selon la strate de population

n=208



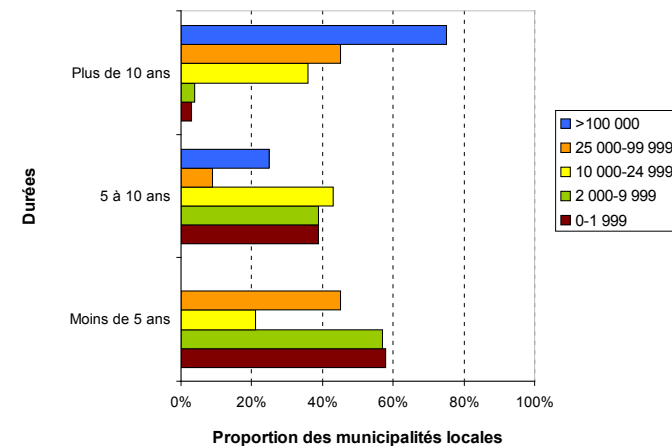
Présence d'une échéance selon la strate de population

n=211



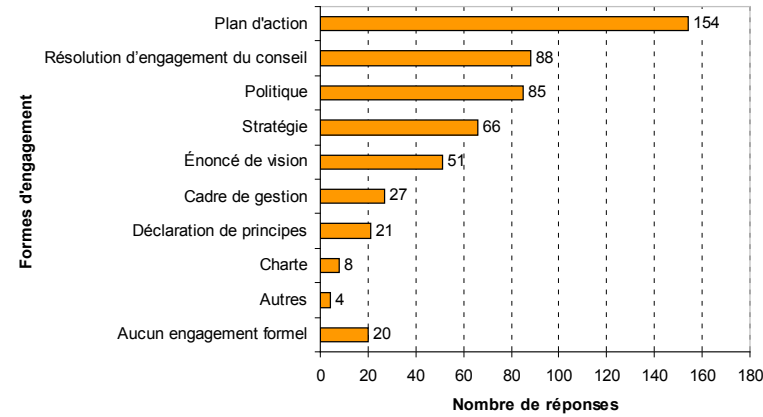
Durée de la démarche selon la strate de population

n=85



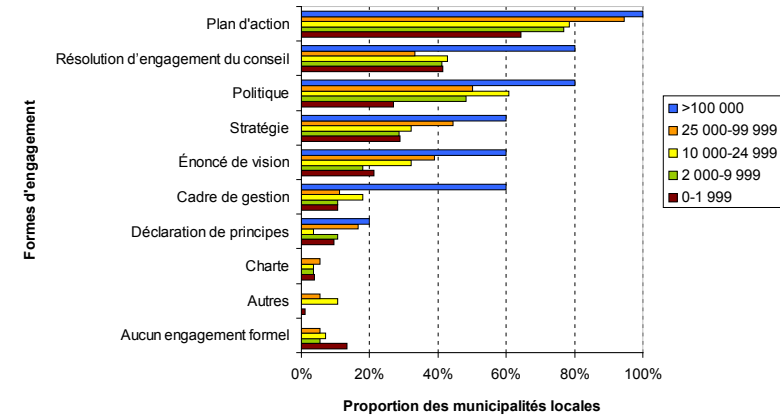
11. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche?

n=211



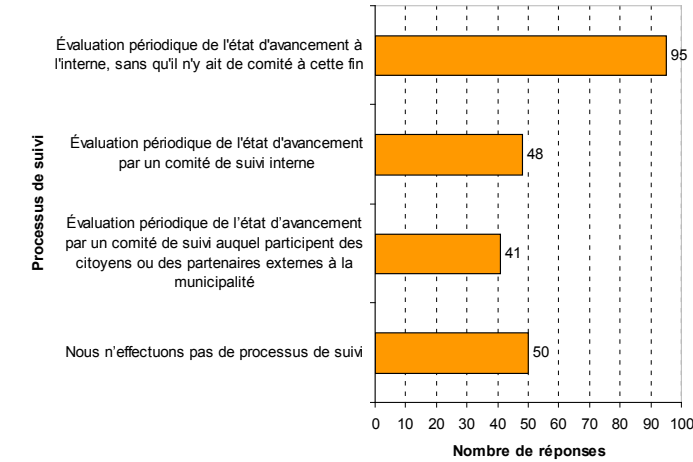
Forme de l'engagement selon la strate de population

n=211



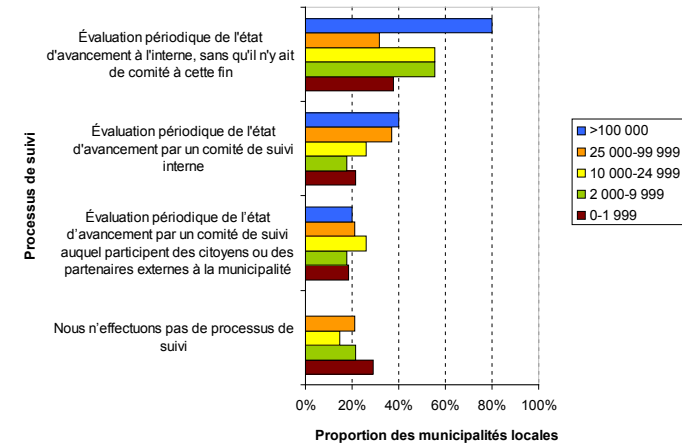
12. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=210



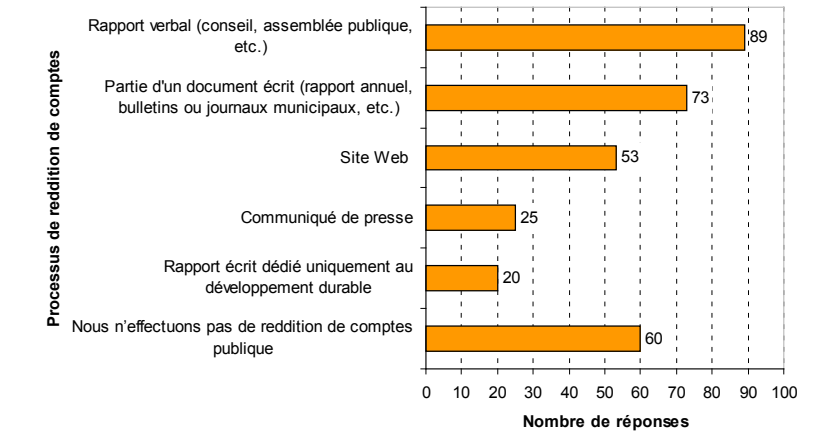
Processus de suivi utilisés selon la strate de population

n=210



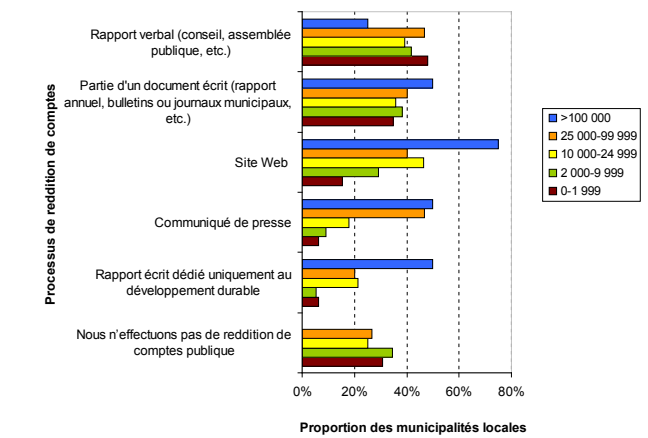
13. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=200



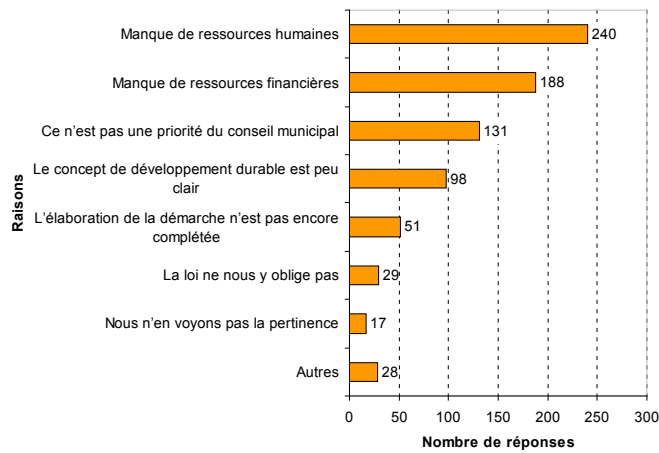
Processus de reddition de comptes utilisés selon la strate de population

n=200



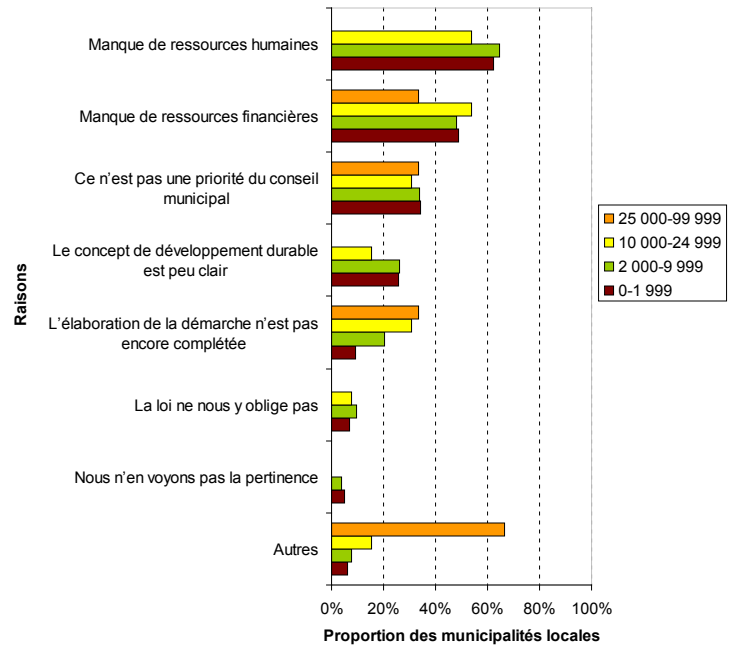
14. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n=387



Raisons de l'absence d'une démarche selon la strate de population

n=387

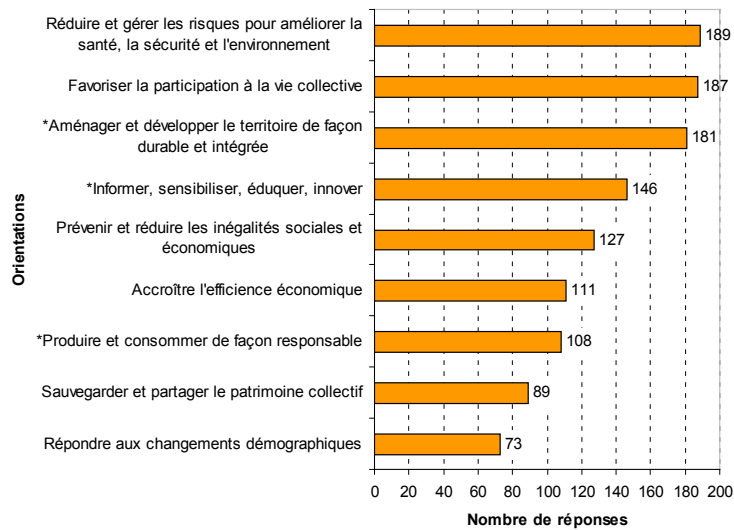


ANALYSE

Contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

(*orientations prioritaires)

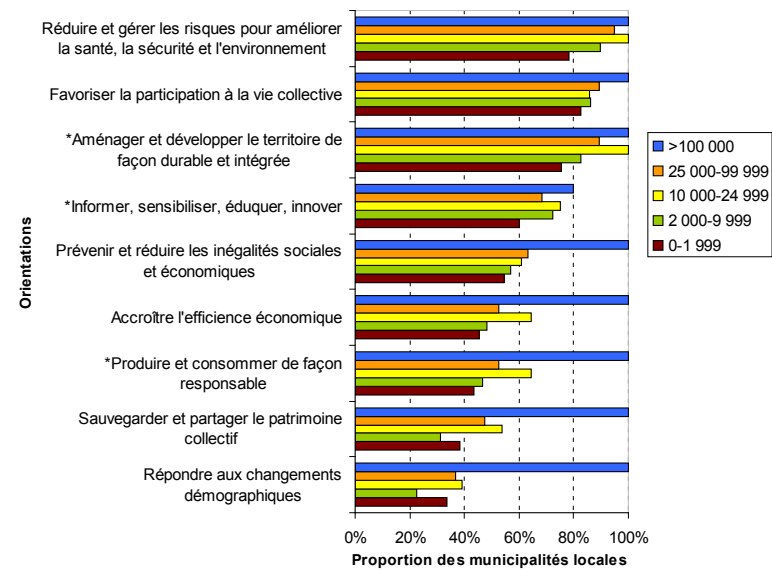
n=220



Contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable selon la strate de population

(*orientations prioritaires)

n=220



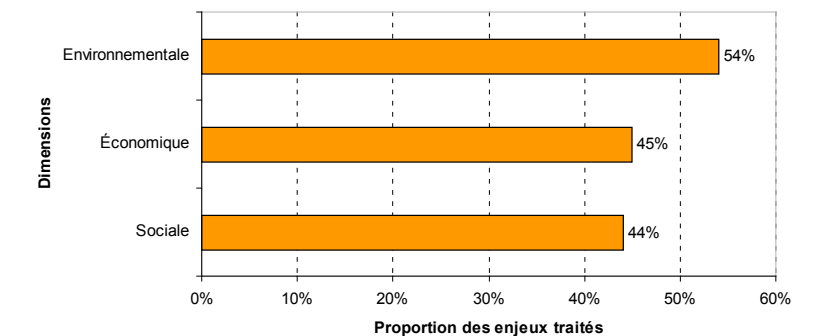
Dimensions du développement durable traitées dans le cadre des démarches

Sur un total de 214 répondants :

- 211 traitent d'au moins un enjeu environnemental;
- 205 traitent d'au moins un enjeu économique;
- 204 traitent d'au moins un enjeu social.

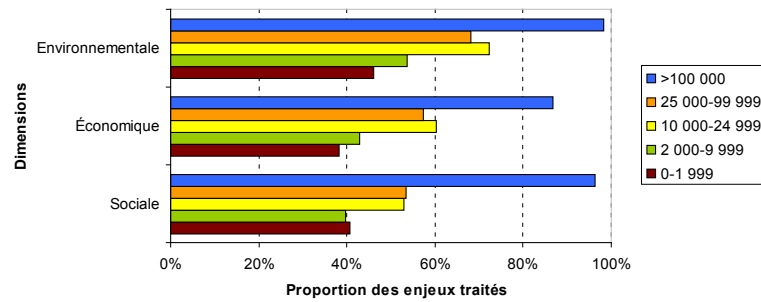
La figure suivante présente la proportion d'enjeux traités par les municipalités locales pour chacune des dimensions du développement durable en fonction du nombre d'enjeux se rattachant à celles-ci. Les résultats sont également présentés selon la strate de population.

n=214



Dimensions du développement durable traitées dans le cadre des démarches selon la strate de population

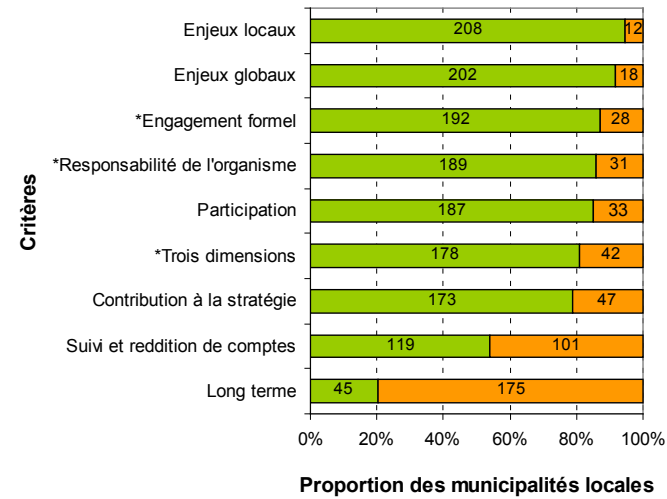
n=214



Respect des critères d'une DIDD

(*critères essentiels)

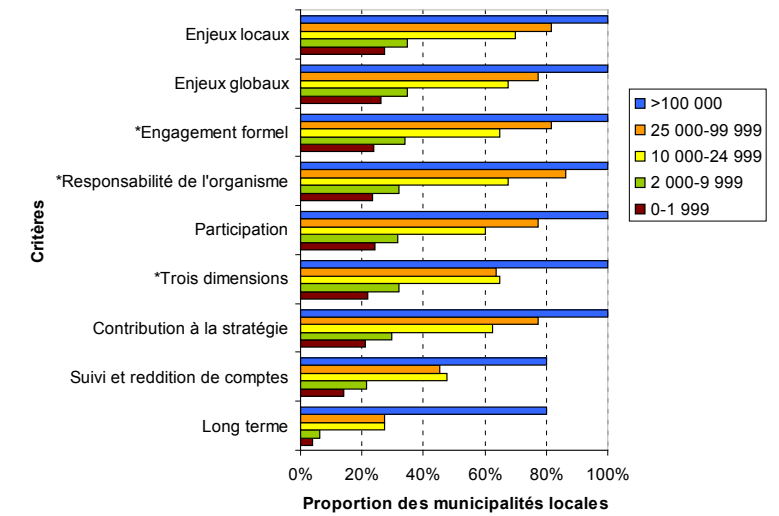
n=220



Respect des critères d'une DIDD selon la strate de population

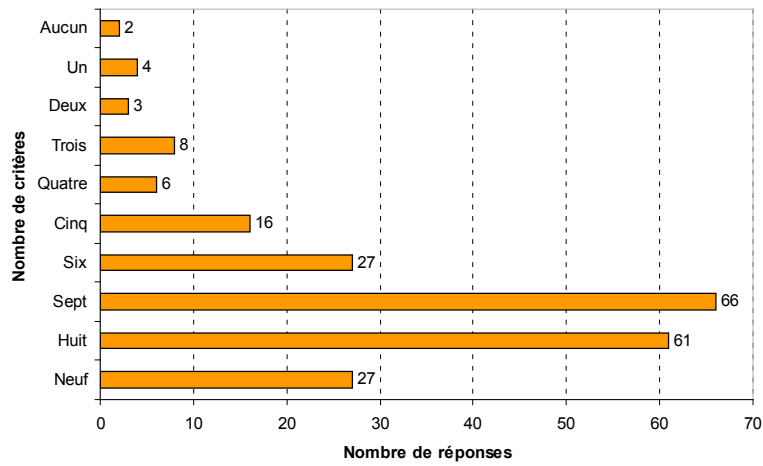
(*critères essentiels)

n=220



Nombre de critères respectés

n=220

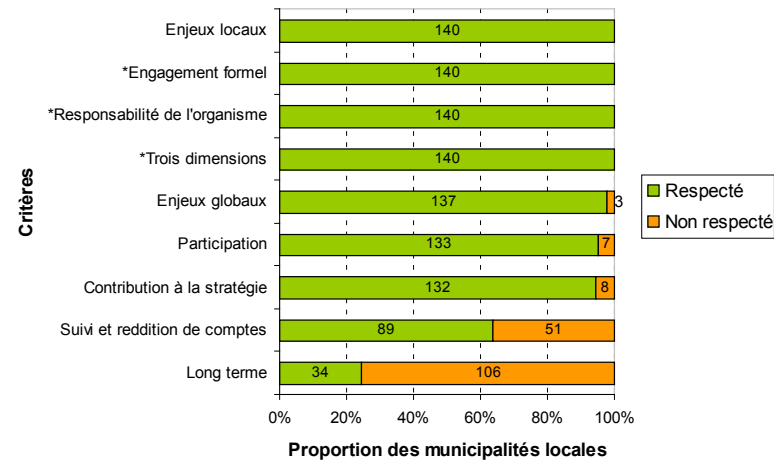


Les trois critères essentiels sont respectés dans 144 des 220 démarches (65 %).

Respect des critères par les municipalités locales ayant une démarche selon les critères de la TACOM

(*critères essentiels)

n=140

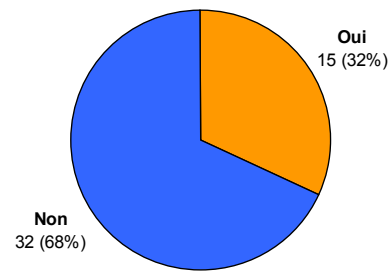


RÉSULTATS POUR LES MRC

RÉPONSES AUX QUESTIONS

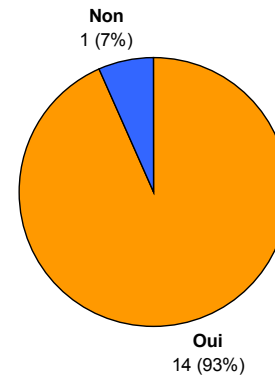
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite?

n=47



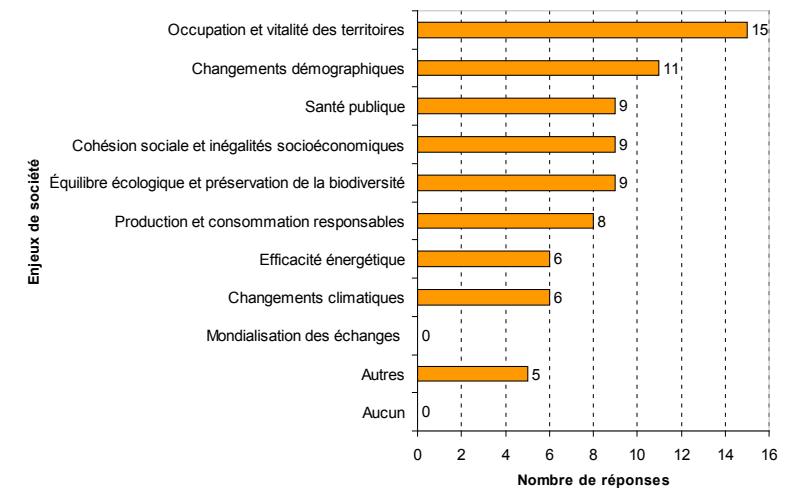
2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche?

n=15



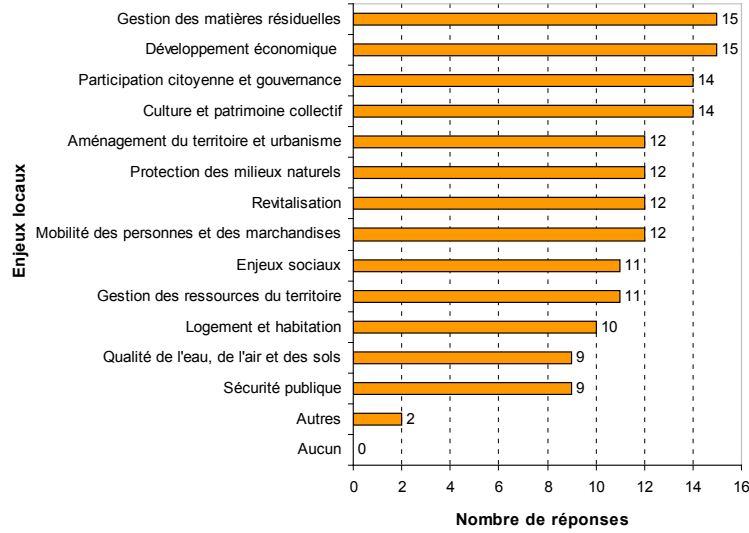
5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n=15



6. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n=15

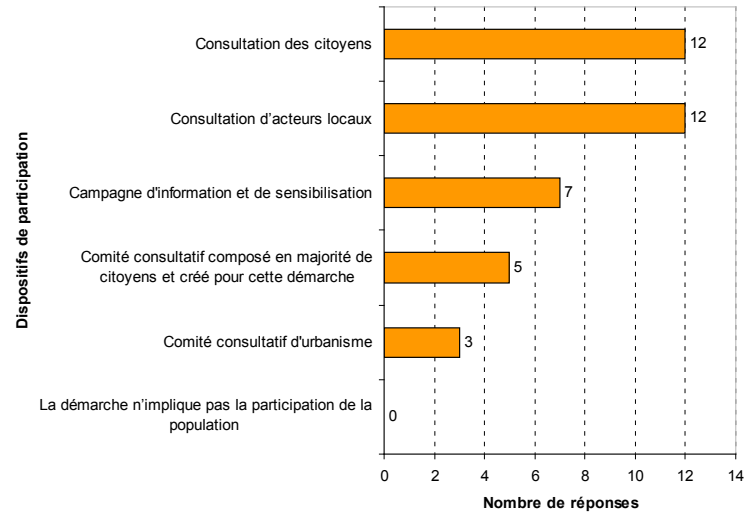


7. Votre démarche couvre-t-elle les trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique)?

L'ensemble des MRC ont répondu « oui » à cette question.

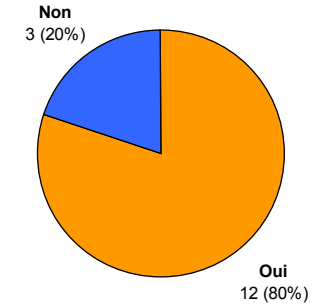
8. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?

n=15



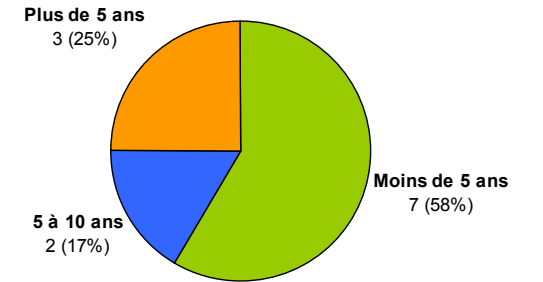
9. Avez-vous fixé une échéance à votre démarche?

n=15



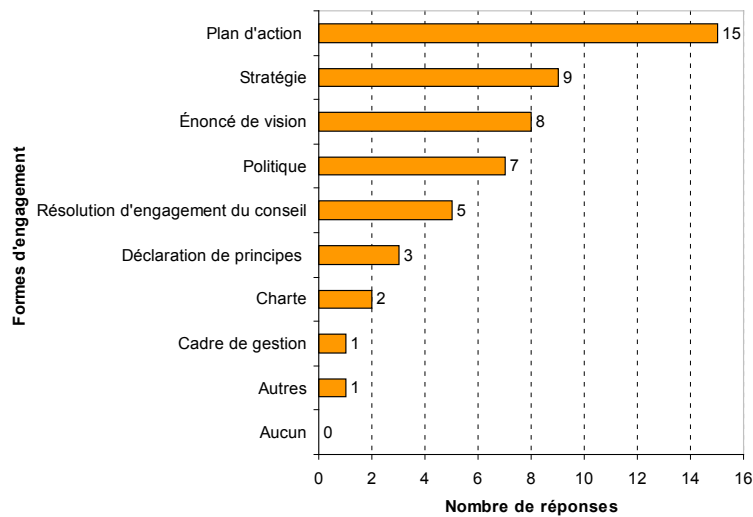
10. Sur quelle durée votre démarche est-elle prévue? [Pour les organismes ayant répondu « oui » à la question n° 9]

n=12



11. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche?

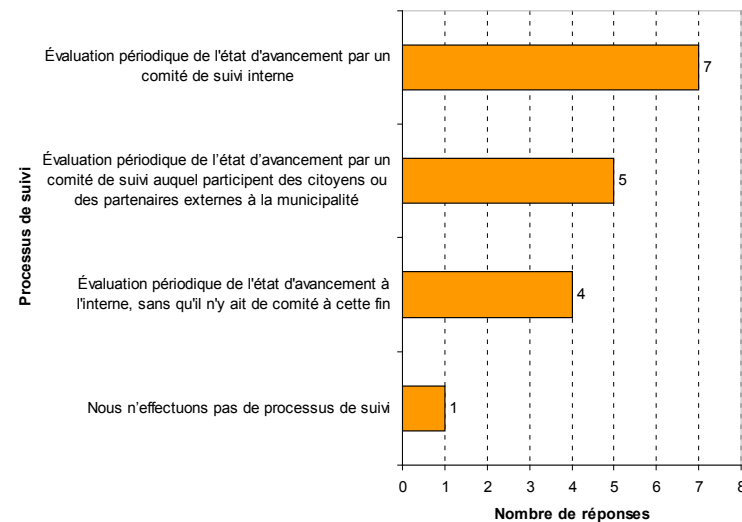
n=15



Il importe de noter que le maintien d'un énoncé de vision est obligatoire pour les communautés métropolitaines et la majorité des MRC en vertu de l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Or, l'énoncé de vision est une forme d'engagement dans la démarche de développement durable pour 8 des 15 MRC qui ont répondu à la question portant sur ce sujet (47 %). Il est donc possible que l'énoncé de plusieurs MRC ne fasse pas référence au développement durable.

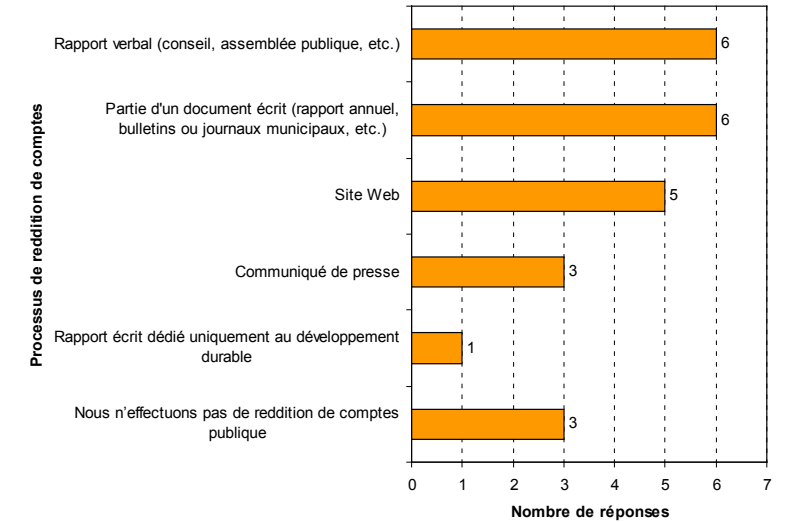
12. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=15



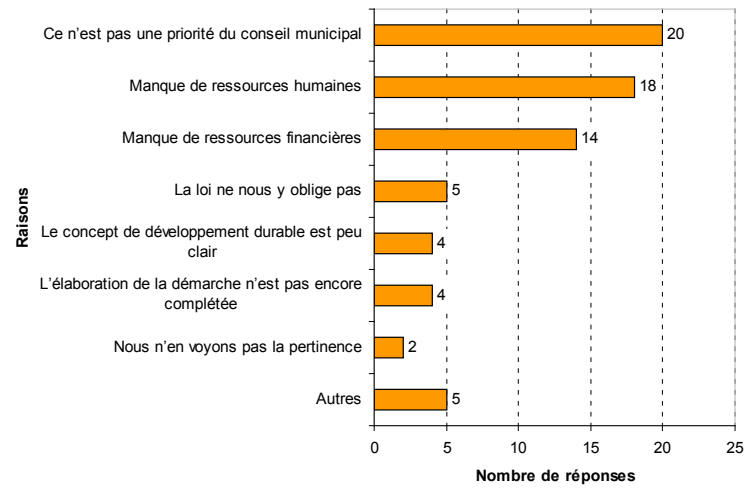
13. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n=11



14. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n=34

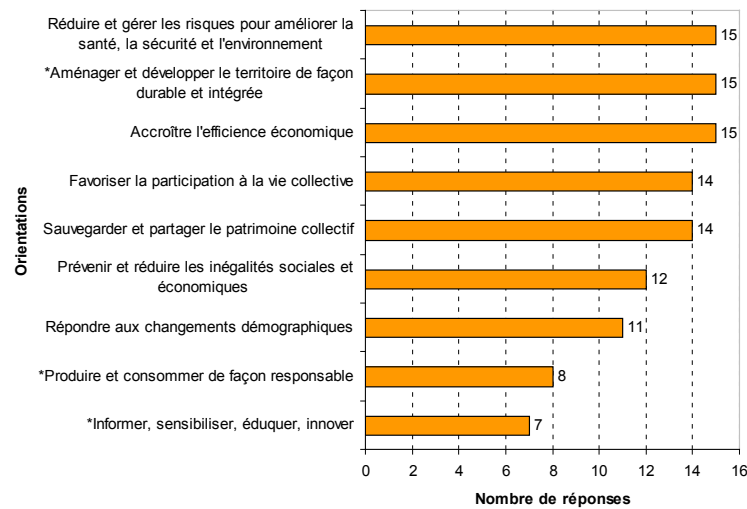


ANALYSE

Contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

(*orientations prioritaires)

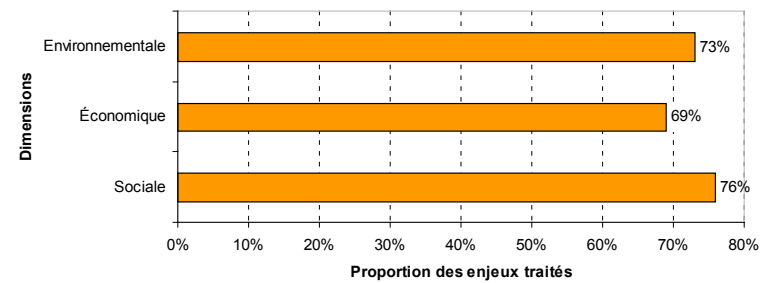
n=15



Dimensions du développement durable traitées dans le cadre des démarches

L'ensemble des MRC ayant répondu au sondage traitent d'au moins un enjeu se rapportant à chacune des dimensions du développement durable. La figure suivante présente la proportion d'enjeux traités par les MRC pour chacune des dimensions du développement durable en fonction du nombre d'enjeux se rattachant à celles-ci.

n=15



Respect des critères d'une DIDD

(*critères essentiels)

n=15

